

SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE

BILAN DU PLAN DE GESTION 2008-2015



OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS DU NOUVEAU PLAN DE GESTION 2020-2030 DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE

Avril 2020

**Bilan du plan de gestion 2008-2015,
objectifs et plan d'actions du nouveau plan de gestion 2020-2030
du Parc Marin de la Côte Bleue**

Parc Marin de la Côte Bleue

31 avenue Jean Bart
B.P. 42
13620 Carry-le-Rouet
Tél. : 04 42 45 45 07



Responsable de l'étude :

Boris Daniel et Frédéric Bachet

Rédaction :

Benjamin Cadville et Frédéric Bachet

Contributions :

Magali Agreil, Cora Ollier, Marie Bravo-Monin, Marjorie Clairicia-Graziani, Eric Charbonnel, Olivier Bretton.

Crédits photographiques :

Parc Marin de la Côte Bleue, sauf mention contraire

Avertissement : Les documents produits par le Parc Marin de la Côte Bleue dans le cadre de cette étude engagent sa responsabilité et sa crédibilité scientifique. Ils ne peuvent, pour cette raison, être modifiés sans son accord.

Ce document doit être cité sous la forme suivante :

Parc Marin de la Côte Bleue, 2020. Bilan du plan de gestion 2008-2015, objectifs et plan d'actions du nouveau plan de gestion 2020-2030 du Parc Marin de la Côte Bleue. *Parc Marin de la Côte Bleue publ. Fr. : 1-112.*

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION 2008-2015	5
1.1 Evaluation des objectifs stratégiques et des orientations de gestion	5
1.2 Tableau de bord du suivi de l'efficacité du Plan de Gestion	9
1.3 Mesures non mises en œuvre ou reportées après 2015	11
2 NOUVEAU PLAN DE GESTION 2020-2030	13
2.1 Articulation avec les politiques régionales, nationales, européennes et internationales.....	13
2.1.1 Enjeux du Plan Climat, du Plan Mer et Littoral, et de la Stratégie régionale pour la Biodiversité de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.....	13
2.1.2 Enjeux de la Stratégie départementale pour la Biodiversité et de l'Agenda environnemental du Département des Bouches du Rhône	14
2.1.3 Enjeux du Contrat de Baie et du Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence.....	14
2.1.4 Enjeux de la DCE, de la déclinaison du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée	15
2.1.5 Enjeux de la DHFF pour la démarche Natura 2000 en mer et à terre	15
2.1.6 Enjeux de la DCSMM et de la déclinaison du PAMM.....	16
2.1.7 Enjeux des espaces naturel français à forte valeur patrimoniale : Conservatoire du Littoral, site classé, zones humides et arrêtés de protection de biotope	17
2.1.8 Enjeux liés aux adaptations à venir : l'évolution du paysage institutionnel, financier et réglementaire ; la modification statutaire du Parc Marin et les pistes de réflexion	17
2.2 Contexte local de la Côte Bleue.....	19
2.2.1 Une révision du plan de gestion pour assurer la continuité à long terme des actions du Parc Marin de la Côte Bleue	19
2.2.2 Le territoire d'intervention du Parc Marin de la Côte Bleue	19
2.3 Etat des lieux	20
2.3.1 La Côte Bleue : un espace pour l'homme et la nature.....	20
2.3.2 Un milieu terrestre rude et préservé	21
2.3.3 Un milieu marin riche et varié.....	21
2.3.4 Les enjeux pour le territoire et pour le Parc Marin de la Côte Bleue	22
2.3.5 Un contexte de gestion toujours en évolution	23
2.4 Plan d'actions pour la période 2020-2030	23
2.4.1 Un nouveau plan de gestion révisé autour de 7 Objectifs Stratégiques	23
2.4.2 Les 24 orientations de gestion déclinées en 51 actions à mettre en œuvre pour la période 2020-2030.....	28
2.4.3 Tableau de synthèse de l'architecture du plan de gestion 2020-2030.....	55

ANNEXES : Exemple des Rapports d'activités Prestige et détaillé pour l'année 2016

PREAMBULE

Le Parc Marin de la Côte Bleue avait élaboré en 2006-2007 un plan de gestion pour 8 ans couvrant une période de 2008 à 2015. Ce document visait à programmer à moyen et long terme les actions du Parc Marin. Il avait défini 6 objectifs stratégiques, déclinés en 87 actions. A la fin de l'année 2015, son évaluation de mise en œuvre a permis de constater que sur ces 87 actions prévues, 75 étaient à jours (86%), 7 en retard (8%) et 5 actions non commencées ou abandonnées (6%) dont seulement 2 prioritaires. La feuille de route établie a donc bien été suivie par la structure. Cette feuille de route était adossée à une évolution des moyens humains et financiers du syndicat mixte pour la réalisation des actions. Il était prévu sur les 8 années un quasi doublement de ces moyens (+90 %), alors qu'en réalité l'évolution a été de 25% pour le personnel et de 35% pour les financements. En 2016, le Parc Marin de la Côte Bleue avait prévu la poursuite des actions, et en parallèle engagé l'élaboration du nouveau plan de gestion. Un bilan de l'évaluation du plan de gestion 2008-2015 a été réalisé action par action.

Le Parc Marin de la Côte Bleue a élaboré son nouveau plan de gestion 2020-2030, en tenant compte des nombreuses consultations des acteurs du territoire qui se sont tenues ces dernières années tant pour le comité technique de suivi du plan de gestion, le COPIL et les ateliers de la concertation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, que pour la mise en place de projet sur le territoire et notamment le renouvellement des deux zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne à la fin de l'année 2014 et en fonction du bilan de l'évaluation du précédent plan de gestion 2008-2015. Il a été pris en considération les nouveaux « labels/statuts » du Parc Marin de la Côte Bleue (Liste Verte des aires protégées de l'UICN, Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne, Natura 2000) et les nouvelles orientations cadres concernant le milieu marin tant sur le plan local (Contrat de Baie de la Métropole Aix Marseille Provence), que national (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan d'Action pour le Milieu Marin, Stratégie Nationale pour la Création et la Gestion des Aires Marines Protégées, Stratégie Nationale pour la Biodiversité), et européen (Directive Cadre Stratégie Milieu Marin, Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitat Faune Flore).

L'élaboration du nouveau plan de gestion 2020-2030 s'est faite en co-construction avec le Comité Technique et validée par le Comité Syndical du Parc Marin. Ce travail a aussi été conditionné par les évolutions du paysage institutionnel et de l'application de la Loi NOTRE par le Préfet de Région, avec notamment la mise en place de la Métropole Aix Marseille Provence en 2016 et les perspectives de dissolution des syndicats mixtes, dont celui du Parc Marin de la Côte Bleue, au profit de leur absorption au 1^{er} janvier 2018 par cette même Métropole.

Le Parc Marin est aussi impliqué depuis longtemps dans les instances de concertations concernant la gestion de la baie de Marseille notamment en tant que membre du Comité de Pilotage du plan de gestion de la rade de Marseille. Dans le cadre du Contrat de Baie de la Métropole Aix Marseille Provence, le Parc Marin s'était positionné depuis l'origine en tant qu'acteur de ce document de planification pour lequel il a été force de proposition. Ainsi, plusieurs fiches actions pour le territoire de la Côte Bleue ont été retenues et le Parc Marin est aussi partenaire dans plusieurs fiches actions transversales à l'échelle du Contrat de Baie. Dans le cadre de ce travail, une mise en relation du plan de gestion sera faite avec le Contrat de Baie de Marseille.

Le présent document porte sur deux axes principaux :

- évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion 2008-2015 et bilan des animations ;
- révision et élaboration du nouveau plan de gestion pour la période 2020 à 2030.

1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION 2008-2015

Un Comité Technique avait été instauré en 2006 pendant la phase d'élaboration du plan de gestion 2008-2015 du Parc Marin de la Côte Bleue pour réfléchir aux propositions d'actions à y inscrire. Ce Comité Technique a ensuite été réuni chaque année, soit 10 réunions entre 2006 et 2014, pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion et pour faire le bilan annuel de l'état d'avancement de chaque action.

Le Comité Technique pour la phase de suivi et de mise en œuvre du plan de gestion du Parc Marin est composé des organismes suivants :

- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Département des Bouches du Rhône ;
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ;
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM 13) ;
- Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM Med).

1.1 Evaluation des objectifs stratégiques et des orientations de gestion

Le plan de gestion 2008-2015 était composé de 6 objectifs stratégiques et de 25 orientations de gestion déclinées en 87 actions. Ce plan de gestion était globalement équilibré et avait été bien réfléchi lors de sa conception. Néanmoins lors de sa mise en œuvre, il est apparu que trop d'actions étaient transversales entre les différents objectifs et orientations avec des redondances de finalité. Cela a posé des problèmes de compréhension pour les observateurs lors des rapportages et pour la rédaction des rapports d'activités annuels. Toutefois, la définition des 6 objectifs stratégiques a été pertinente et a permis d'orienter efficacement les activités du Parc Marin de la Côte Bleue.

Objectif 1 : renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et littoral de la Côte Bleue

Cet objectif stratégique est essentiel pour le Parc Marin de la Côte Bleue. En effet, pour un gestionnaire d'espaces naturels, il est considéré que la mise en œuvre d'une bonne gestion et d'une conservation des écosystèmes et des espèces ne peut se faire que sur la base d'une bonne connaissance au préalable. Cela équivaut à réaliser un état des lieux et des inventaires biologiques réguliers, indispensables pour pouvoir formuler des préconisations et des actions de gestion, et évaluer leur efficacité.

La connaissance et le suivi du patrimoine naturel marin de la Côte Bleue fut un des fondements du Parc Marin depuis sa création en 1983. Un exemple concret de l'intérêt et l'utilité du renforcement des connaissances sont les suivis de la ressource halieutique opérés dans les zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne. Ces suivis ont permis de définir et quantifier l'effet réserve que peuvent apporter ces zones par une dynamique d'exportation des larves, juvéniles et adultes d'espèces halieutiques. En dehors de ces zones, les suivis scientifiques ont permis l'acquisition de données importantes sur les espèces à statut ou patrimoniales (Mérou, Grande Nacre, Corail Rouge et gorgones entre autre, et plus récemment le Corb) ou sur la température des eaux marines. Un autre résultat obtenu était la cartographie de l'ensemble des habitats marins (CARTHAM) menée dans le cadre de Natura 2000 par l'ancienne Agence des Aires Marines Protégées, et qui s'est déroulé en 2010 devant la Côte Bleue. Cette étude a permis de disposer d'un réel outil de connaissance du milieu marin qui est depuis systématiquement utilisé dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de gestion.

Une autre orientation essentielle de cet objectif était de faire du territoire du Parc Marin un laboratoire de terrain pour les programmes de recherche scientifique régionaux, nationaux et internationaux sur le milieu marin. C'est un des 4 objectifs inscrit dans les statuts du syndicat mixte Parc Marin de la Côte Bleue depuis l'année 2000 et qui a été repris en tant qu'orientation du plan de gestion : la promotion d'actions expérimentales et de recherches se déroulant devant la Côte Bleue. Cela a été une grande réussite et de nombreux programmes se sont déroulés sur le territoire ou ont associé le Parc Marin. Malgré sa taille modeste et son équipe limitée, le Parc Marin de la Côte Bleue a su valoriser et transmettre toute son expérience sur l'acquisition des connaissances et sa planification de gestion auprès de délégations régionales, nationales et aussi Internationales au travers d'un renforcement des coopérations, d'échanges et d'accueil de chercheurs et d'universitaires en doctorat. Ces transferts d'expérience ont également été organisés en apportant un appui scientifique aux projets et aux promoteurs d'aires marines protégées.

Objectif 2 : gérer, protéger et revaloriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue

La gestion et la protection du milieu marin de la Côte Bleue est la finalité principale du Parc Marin pour laquelle il convenait de faire évoluer le statut juridique du syndicat mixte pour plus d'efficacité et de visibilité. Cela avait d'abord conduit en 2012 à la reconnaissance et à la labellisation du Parc Marin au statut d'Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) de la convention de Barcelone. Toutefois, certaines démarches n'avaient pas encore abouti comme le renforcement du pouvoir de police des agents du Parc Marin. Malgré l'absence de ces nouveaux outils juridiques, la préservation des habitats naturels a été renforcée avec le classement du territoire marin devant la Côte Bleue au titre de la directive européenne Habitats Faune Flore et la désignation du Parc Marin en tant qu'animateur du site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999 pour l'élaboration puis la mise en œuvre de son document d'objectifs (DOCOB). La protection des deux zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne a aussi été renforcée avec l'augmentation de l'effort de surveillance tout au long de l'année et particulièrement lors des périodes sensibles de rassemblement et de reproduction des ressources halieutiques.

Le Parc Marin a contribué à la conservation des habitats et des espèces marines avec le maintien en bon état des herbiers de Posidonie devant la Côte Bleue, grâce à son plan d'actions et une gestion efficace des usages et des activités maritimes. Le Parc Marin a participé à la reconduction du moratoire sur la pêche des différentes espèces de mérus et à l'instauration d'un moratoire sur la pêche du Corb.

Conformément à son plan de gestion mais avec des moyens financiers et humains plus limités que prévus, le Parc Marin s'est aussi investi sur le littoral terrestre, l'interface terre-mer et les milieux de transition. Un appui à la réalisation du diagnostic écologique du massif de la Nerthe a permis de faire aboutir le classement de ce massif par décret ministériel en 2013 au titre des sites et des paysages. Ce classement a concerné aussi les eaux marines en s'étendant jusqu'à 500 mètres en mer, ce qui représente 510 ha affectés sur le Domaine Public Maritime inclus dans le périmètre de gestion et d'intervention du Parc Marin.

Objectif 3 : valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable

La contribution au développement économique et social des activités liées à la mer, et en particulier de la pêche professionnelle artisanale est un des objectifs inscrit dans les statuts du syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue. Les instances locales de la pêche professionnelle ont toujours été partenaires depuis la création du Parc Marin. Les comités régionaux et locaux des

pêches ainsi que les prud'homies de Martigues et Marseille ont continué de siéger au comité syndical en tant que membres associés, et inversement le Parc Marin a participé aux différentes instances de la pêche professionnelle.

C'était sur ces bases solides avec la pêche professionnelle artisanale que le Parc Marin a procédé à l'étude des potentialités halieutiques de la Côte Bleue concernant les pratiques de pêche aux petits métiers et les prélèvements de la ressource, en accueillant une thèse de doctorat entre 2009 et 2012 en partenariat avec l'IFREMER et l'Institut Méditerranéen d'Océanologie. Les résultats obtenus ont dépassé les attentes avec un travail de terrain très conséquent sur l'acquisition de données. Les conclusions de cette thèse ont été très enrichissantes pour le Parc Marin, gestionnaire d'aire marine protégée, tant sur la répartition spatiale de l'effort de pêche que sur la caractérisation des pratiques, de la flottille et des captures. Les résultats obtenus ont permis d'avoir un état zéro des prélèvements des pêcheurs professionnels aux petits métiers travaillant devant la Côte Bleue. En parallèle, dans le cadre du programme de recherche PAMPA, le Parc Marin a réalisé l'étude des pratiques et des volumes de captures de la pêche de loisir sur le cycle annuel 2008-2009 devant la Côte Bleue. Les résultats obtenus sur la pêche professionnelle et la pêche de loisir ont permis de conclure que les niveaux de prélèvement sont équivalents entre les pêcheurs professionnels aux petits métiers et les pêcheurs de loisir sur les mêmes espèces cibles dans la bande côtière des 3 milles nautiques.

Face à ces constats, le Parc Marin de la Côte Bleue a proposé d'engager une démarche de pêche durable pour les professionnels et le grand public au travers d'une charte des bonnes pratiques par type d'activités afin de limiter les pressions et les prélèvements sur les ressources halieutiques.

Objectif 4 : favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral

Pour un gestionnaire d'espace protégé, il est nécessaire de gérer la fréquentation de son territoire et les usages récréatifs, en particulier lorsqu'il s'exerce une pression de mouillage importante sur les habitats d'intérêt par les activités de plaisance, ou de prélèvement sur les ressources par les activités de pêche de loisir. Le suivi et l'évaluation régulière des activités nautiques et des sites fréquentés est donc un enjeu important pour orienter les décisions de gestion.

Le recueil des données sur les usagers récréatifs devant la Côte Bleue et les suivis de fréquentation opérés chaque année par le Parc Marin ont permis d'avoir une vision fine, spatialisée et détaillée du territoire en fonction des saisonnalités et des pics de fréquentation. Toutes les informations collectées et les résultats obtenus ont servi de base à l'élaboration de mesures de gestion. Ces données ont permis d'alimenter les phases de concertation et les diagnostics socio-économiques des documents de planification, et d'adapter les aménagements en mer comme par exemple le balisage de la bande des 300 mètres des communes littorales. La mise en place de « patrouilles Côte Bleue » par les agents du Parc Marin a permis de renforcer la présence en mer tout au long de l'année et de réaliser de multiples missions : surveillance du territoire, sensibilisation et enquêtes auprès des usagers, campagne Ecogestes pour la Méditerranée, suivis de fréquentation, veille écologique, qualité des eaux de baignades et interventions sur des pollutions maritimes...

De nombreuses actions ont ainsi été définies avec et pour toutes les catégories d'usagers récréatifs lors d'ateliers de concertation en saisissant l'opportunité de la démarche Natura 2000. Le Parc Marin a élaboré le DOCOB du site Natura 2000 Côte Bleue Marine en s'inspirant et en adaptant une grande majorité des mesures du plan de gestion 2008-2015. Cette concordance a permis de faire converger les objectifs des deux documents de planification qui s'appliquaient sur

un même territoire en mettant en place des outils communs comme une charte d'activités par usage. Cependant les concours de pêche de loisir n'avaient pas été intégrés dans les précédentes études ni dans cette charte globale, le Parc Marin a mené un travail particulier avec les fédérations locales. Ces démarches ont abouti avec la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA), et son comité Provence s'est engagé contractuellement en 2014 avec le Parc Marin sur une convention d'encadrement des bonnes pratiques de pêche en compétition devant la Côte Bleue.

Objectif 5 : être le relais des politiques locales pour la maîtrise des pollutions, des risques naturels et des impacts des aménagements

Lors de l'élaboration du plan de gestion 2008-2015, il avait été identifié que dans la plupart des domaines et orientations de cet objectif 5, la compétence du Parc Marin de la Côte Bleue et son association par les services de l'Etat et les porteurs de projet s'avérait très limitée sans une évolution de son statut. La désignation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine et du Parc Marin en tant que structure animatrice de ce site ont permis qu'il soit systématiquement saisi pour formuler des avis, recommandations et contrôler davantage les opérations, projets, documents de planification, ou décisions susceptibles d'avoir des incidences le milieu marin, y compris en dehors de sa zone de compétence marine ou terrestre.

La collaboration aux réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin s'est principalement opérée avec l'association Surfrider Foundation Europe et l'IFREMER pour les suivis de l'algue planctonique toxique *Ostreopsis ovata*, et de la qualité des eaux de baignade (entérocoques et streptocoques) des sites d'activités nautiques en dehors des zones réservées uniquement à la baignade. Des suivis ponctuels et des veilles ont été menés sur les espèces indicatrices de la qualité du milieu sur la frange littorale, ainsi que sur les espèces exotiques et/ou invasives. La gestion et la prise en charge systématique des échouages de mammifères marins ont continué d'être réalisée en partenariat avec le Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée, les services municipaux de la commune concernée et ceux de la Métropole.

Le Parc Marin de la Côte Bleue a fortement renforcé ses partenariats avec les communes littorales, la Métropole Aix Marseille Provence, et plus globalement avec tous les services de l'Etat et les établissements publics. Un gros travail a été effectué sur le balisage réglementaire en mer des communes avec le passage en balisage écologique de toutes les bouées localisées dans les herbiers de Posidonie, soit plus de 230 bouées écologiques sur les 330 implantées devant la Côte Bleue, et dont les 100 bouées restantes en balisage classique sont localisées sur du sable et ne génèrent pas d'impact. Le Parc Marin s'est également beaucoup investi pour l'élaboration du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise pour lequel 9 actions y ont été inscrites par le Parc Marin en tant que maître d'ouvrage.

Le Parc Marin a apporté son expertise, participé à la gestion et aux traitements de pollutions maritimes accidentelles, principalement de cires paraffiniques en 2014 et d'hydrocarbures en 2018, survenues sur la Côte Bleue avec les services de l'Etat, ainsi qu'aux opérations annuelles de nettoyage du littoral, tel que Calanques Propres ou Initiatives Océanes, organisées par chacune des communes de la Côte Bleue.

Objectif 6 : répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation du public et des acteurs locaux. Renforcer les partenariats sur l'environnement et le développement durable

Le Parc Marin de la Côte Bleue a eu une action très novatrice avec la mise en place dès sa création, voilà plus de 35 ans, de classes de mer pour sensibiliser tous les scolaires de la Côte Bleue à l'éducation environnementale et à la préservation du milieu marin. Depuis leur mise en place en 1984, ce sont plus de 24 000 enfants qui ont suivi cette formation. Cette action, conçue sur le long terme avec une stratégie permettant de toucher une grande partie des habitants du territoire, reste à notre connaissance unique parmi les gestionnaires d'espaces naturels littoraux ou marins.

Pour élargir cette mission de sensibilisation et pour répondre aux nouvelles sollicitations, le Parc Marin a diversifié ses interventions sous forme d'animations ponctuelles, d'ateliers ludiques, de manifestations, de conférences et de cours spécialisés à un plus large public, comme les lycéens, étudiants et enseignants, adultes et personnels des communes. Plus globalement, de multiples partenariats ont été noués ou renforcés avec l'Education Nationale sur le thème du Développement Durable, avec les acteurs éducatifs locaux pour l'organisation de salons et journées de la mer, ou encore avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse sur la conception de livrets « Cap Sur » édités par le Réseau Mer PACA.

Le programme de formation et de sensibilisation a ainsi été régulièrement restructuré pour répondre à des enjeux plus globaux en incluant d'autres thèmes tels que la faune et flore terrestre, le patrimoine historique, archéologique et culturel ainsi que les acteurs économiques du territoire (Grand Port Maritime de Marseille, club de plongée, sociétés nautiques et fédérations). Les bâtiments de l'observatoire du Parc Marin ont servi à l'accueil d'expositions photographiques temporaires sur la vie marine et à l'organisation de conférences à destination du grand public en période estivale.

Un autre grand succès du Parc Marin a été l'animation des visites guidées de surface de la réserve marine de Carry le Rouet. Sur le modèle d'un sentier sous-marin gratuit encadré par un biologiste du Parc Marin et un brevet d'Etat de plongée, les participants âgés de plus de 8 ans (grand public, centres de loisirs, publics spécifiques...) ont pu avoir l'opportunité de découvrir la richesse des petits fonds de la Méditerranée dans un espace protégé, et mesurer les résultats de la protection des organismes et des habitats marins : des poissons plus gros, plus nombreux et beaucoup moins craintifs.

Pour répondre à toutes ces attentes, le Parc Marin a amélioré sa visibilité en travaillant sur une charte graphique spécifique et un plan de communication qui s'est décliné sur différents supports : site Internet, panneaux d'exposition et kakémonos, plaquettes thématiques, posters, prospectus, communiqués écrits et vidéos dans les journaux municipaux et locaux, reportage télévisuels.

1.2 Tableau de bord du suivi de l'efficacité du Plan de Gestion

A la fin de l'année 2015, l'évaluation du Plan de Gestion du Parc Marin de la Côte Bleue a montré que sur les 87 actions prévues initialement :

- 75 sont à jour (86%),
- 7 en retard (8%),
- 5 actions non commencées (6%).

Le bilan général de la mise en œuvre du plan d'actions est largement positif et la feuille de route a donc été globalement bien suivie par le Parc Marin (cf. tableau de bord page suivante). Certaines étapes ont été décisives, comme les cartographies des habitats marins et les inventaires biologiques CARTHAM qui ont permis de faire un état zéro de la répartition spatiale des habitats et des espèces avec leur état de conservation.

En parallèle, d'autres dossiers stratégiques et non programmés dans le plan d'actions ont été menés, comme par exemple :

- la coordination d'un positionnement technique et politique sur le statut du territoire terrestre et marin de la Côte Bleue lors de la création du Parc National des Calanques, visant à comprendre et expliciter les enjeux, donner lieu au débat entre les différentes parties prenantes, et permettre un positionnement consensuel des décideurs du territoire ;
- L'implication en 2008 dans le dossier de relance de Natura 2000 en mer, la détermination et le portage d'une position consensuelle pour des ajustement à la délimitation du site décidée par l'Etat, et la prise en charge du rôle d'opérateur puis d'animateur d'un site de 19 000 ha, beaucoup plus étendu que prévu dans le Plan de Gestion (limité à l'habitat herbier de Posidonie soit environ 1 100 ha) ;
- l'élaboration du Contrat de Baie de la Métropole Aix Marseille Provence et la mise en œuvre des actions portées par le Parc Marin ;
- le projet d'éoliennes offshore flottantes de la zone FARAMAN et câbles électriques RTE

Tableau de bord du suivi de l'efficacité du Plan de Gestion du Parc Marin de la Côte Bleue, avec pour chacun des 6 objectifs, le nombre d'actions prévues, leur priorité, les actions à jour, en avance, en retard et non commencées. Bilan fin décembre 2015. *action non réalisable juridiquement.

Objectifs/actions Plan de Gestion PMCB 2014	Priorité	Nbre actions	A jour	En retard	Non commencée
Objectif 1 : Renforcer la connaissance patrimoine naturel marins et littoral de la Côte Bleue		14	12	1	1
1.1. Connaissance scientifique	1-2-3	4	4	0	0
1.2. Connaissance des deux réserves marines	1	2	2	0	0
1.3. Connaissance du littoral terrestre	1-3	2	1	0	1
1.4. Laboratoire de terrain pour la recherche	2	4	3	1	0
1.5. Appui scientifique et technique pour les promoteurs d'aires marines protégées	1-3	2	2	0	0
Objectif 2 : Gérer, protéger, valoriser les milieux naturels marins et littoral de la Côte Bleue		14	10	3	1
2.1. Examiner les possibilités d'évolution juridique du Parc Marin	1	2	1	1*	0
2.2. Renforcer la protection des milieux marins	1	2	2	0	0
2.3. Assurer la conservation des espèces marines	1-2-3	3	3	0	0
2.4. Mise en valeur des milieux de transition	1-3	2	0	1	1
2.5. Préserver les paysages littoraux et sous-marins	1	1	1	0	0
2.6. Patrimoine culturel et historique	1-3	4	3	1	0
Objectif 3 : Valoriser la ressource halieutique et une pêche côtière durable		7	6	1	0
3.1. Etude des activités halieutiques	1	2	2	0	0
3.2. Démarche de pêche durable	1-2	2	2	0	0
3.3. Expérimenter des outils de gestion de la ressource	2	1	1	0	0

Objectifs/actions Plan de Gestion PMCB 2014	Priorité	Nbre actions	A jour	En retard	Non commencée
3.4. Développement économique et social de la pêche professionnelle artisanale	2	2	1	1	0
Objectif 4 : Gestion raisonnée des usages récréatifs		11	10	0	1
4.1. Suivi des usages récréatifs	1	1	1	0	0
4.2. Maîtriser les impacts des usages récréatifs	1-2-3	10	9	0	1
Objectif 5 : Relais des politiques publiques locales		15	15	0	0
5.1. Collaborer aux réseaux de surveillance du milieu	1-3	3	3	0	0
5.2. Collaborer avec les services de l'Etat et les collectivités	1-2-3	6	6	0	0
5.3. Associer le PMCB aux décisions d'aménagement	1	1	1	0	0
5.4. Surveiller les conséquences de la lutte contre l'érosion	2	2	2	0	0
5.5. Diminuer les risques de pollution par hydrocarbures	2	3	3	0	0
Objectif 6 : Information, sensibilisation, éducation		26	22	2	2
6.1. Sensibilisation et éducation du public et acteurs locaux	1-2-3	13	10	1	2*
6.2. Renforcer les partenariats	1-2-3	7	6	1	0
6.3. Communication des actions du PMCB vers l'extérieur	1-2-3	6	6	0	0
	Total	87	75	7	5
	%	100%	86%	8%	6%

1.3 Mesures non mises en œuvre ou reportées après 2015

Les 87 actions initialement prévues dans le plan de gestion 2008-2015 étaient corrélées avec une montée en charge progressive pour pouvoir mettre en œuvre la totalité du plan d'actions, avec à terme un prévisionnel de :

- doublement des effectifs de personnel, de 6 agents en 2007 à 12 agents en 2015,
- doublement du budget global de 310 000 euros en 2007 à 670 000 euros en 2015.

Ces prévisions d'augmentation des moyens humains et financiers indispensable pour l'accomplissement du plan de gestion n'ont pas été suivies dans les faits, et à la fin de l'année 2015 seulement 6,5 agents permanents étaient en poste (7,5 ETP avec les saisonniers) et le budget annuel n'était que de 420 000 euros.

Cette insuffisance de moyens humain et financier explique que 5 mesures n'ont pu être mises en œuvre et 7 mesures ont pris du retard et pourront être reportées au prochain plan de gestion.

Mesures non mises en œuvre

Code	Intitulé de l'action	Priorité
1.3.1	Connaissance du fonctionnement écologique de la zone humide de Boumandariel	1
2.4.2	Etude des mares temporaires de Bonnieu	3
4.2.9	Participer au schéma départemental des sites et itinéraires de sports*	2
6.1.1	Afficher clairement à l'entrée des communes leur appartenance au Parc Marin	1
6.1.8	Réorganiser pour les scolaires des visites des stations d'épuration**	2

*Schéma non mis en œuvre par le Conseil Départemental, compétent, pendant la durée du plan de gestion

**action non réalisable juridiquement : nouvelles normes d'accès aux STEP, et plans Vigie-pirates successifs

Mesures en retard reportées après 2015

Code	Intitulé de l'action	Priorité
1.4.1	Renforcer les coopérations méditerranéennes (Maghreb, Italie, Espagne, Ramoge) engagées par le PMCB	2
2.1.2	Renforcer les pouvoirs de police du personnel	1
2.4.1	Proposer de piloter le suivi et la mise en valeur de la zone humide de Boumandariel, suite à l'arrêt des rejets de la station d'épuration	1
2.6.4	Contribuer à un ouvrage sur l'histoire de la Côte Bleue	3
3.4.2	Valoriser les produits de la pêche et accompagner la profession dans des projets collectifs relatifs à la gestion et l'innovation	2
6.1.2	Améliorer la signalétique des réserves marines	2
6.2.6	Rechercher des partenariats avec les entreprises privées pour promouvoir et financer certaines actions	3

Entre 2015 et 2019, Le Parc Marin de la Côte Bleue a poursuivi la mise en œuvre des actions du plan de gestion 2008-2015 avec les moyens limités dont il disposait. Cela a aussi permis de mettre à jour quelques actions qui étaient en retard et qui ne le sont plus depuis comme :

- l'action 1.4.1 pour le renforcement des coopérations méditerranéennes, avec l'intégration du Parc Marin au réseau MedPan et sa participation aux initiatives pour les Petites Iles de Méditerranée du Conservatoire du Littoral. Plusieurs délégations de Ministères nationaux de différents pays (Maroc, Tunisie, Malte) ont été accueillies en 2009, 2013 et 2016 sur la Côte Bleue pour leur présenter l'historique, la gouvernance et le fonctionnement du Parc Marin.
- l'action 3.4.2 pour la valorisation des produits de la pêche et l'accompagnement de la profession dans des projets collectifs relatifs à la gestion et l'innovation s'est faite grâce au programme Interreg FishMPABlue2 entre 2017 et 2019.
- L'action 6.2.6 pour la recherche de partenariats avec les entreprises privées pour promouvoir et financer certaines actions a été réalisée entre 2016 et 2019 par le biais de la démarche « Mécénaturel » initié par l'ARPE-ARB dans le cadre du Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Le Parc Marin a suivi les formations, assisté aux rencontres et édité un catalogue d'actions à financer.

2 NOUVEAU PLAN DE GESTION 2020-2030

2.1 Articulation avec les politiques régionales, nationales, européennes et internationales

Des efforts particuliers ont été réalisés pendant la phase d'élaboration du nouveau plan de gestion 2020-2030 du Parc Marin de la Côte Bleue sur la prise en compte des enjeux et objectifs des autres politiques publiques, de l'échelon local à l'international. Il est précisé dans la nomenclature de chaque action de ce nouveau plan de gestion une compatibilité avec les autres politiques publiques sous forme d'acronyme et permettant de repérer les actions compatibles avec les autres documents de planification.

2.1.1 Enjeux du Plan Climat, du Plan Mer et Littoral, et de la Stratégie Régionale de la Biodiversité de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a fait de l'urgence climatique sa priorité. En 2017, dans l'élan de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le Climat à l'issue de la COP21, la Région a lancé son Plan Climat « une Cop d'avance » composé de 100 actions concrètes. Objectif : encourager de nouvelles formes de mobilité, développer massivement les énergies renouvelables, accompagner les entreprises qui souhaitent agir pour la planète, préserver le patrimoine naturel tout en améliorant le bien-être des habitants. « Une Cop d'avance » est devenu le label d'une volonté politique, plaçant l'environnement et l'urgence climatique au cœur des priorités régionales. Ce plan trace à l'échelle d'une région l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Plan Mer et Littoral de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a été approuvé en 2019. Avec ce Plan Mer et Littoral, la Région a pris le parti d'anticiper et se projette jusqu'en 2030, afin de mettre en lumière les enjeux qui feront le territoire régional de demain. Le Plan Mer et Littoral se décline en cinq horizons : une identité maritime affirmée ; un secteur maritime d'excellence ; une transition énergétique et écologique réussie ; des métiers maritimes attractifs ; une gouvernance et des sources de financement optimisées. Ce Plan décline une ambition maritime pour 2030, avec des actions à court (3 ans) et long terme (10 ans).

La préservation du patrimoine naturel régional est un des volets essentiels du Plan Climat « une Cop d'avance » et du Plan Mer et Littoral, avec en particulier la protection des écosystèmes marins et des herbiers de posidonies. L'importance écologique des herbiers marins rend leur régression particulièrement préoccupante. C'est pourquoi la Région a souhaité accompagner la préservation de cet écosystème typiquement méditerranéen dans le dispositif « Sauvons nos posidonies » (action 18 du Plan Mer et Littoral, prioritaire d'ici 3 ans).

L'élaboration de la Stratégie Régionale de la Biodiversité a été confiée en 2019 à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), en s'appuyant sur les éléments de la stratégie globale pour la biodiversité en région Provence Alpes Côte d'Azur et du schéma régional de cohérence écologique. Cette future stratégie régionale comprendra notamment : une stratégie d'acquisition des connaissances terre, mer, milieux aquatiques ; une stratégie régionale concertée d'acquisition et de protection ; une stratégie sur la nature en ville.

2.1.2 Enjeux de la Stratégie départementale pour la Biodiversité et de l'Agenda environnemental du Département des Bouches du Rhône

L'Agenda Environnemental, lancé en 2018, est un plan porté conjointement par le Département des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sous l'impulsion de leur Présidente Martine Vassal. Il mobilise des moyens sans précédent pour protéger l'ensemble de ce territoire et encourager les concitoyens à adopter un comportement éco-responsable. Il s'articule autour de quatre axes : améliorer la qualité de l'air ; faciliter la transition énergétique ; protéger la mer, le littoral, les eaux de baignade et les milieux aquatiques ; préserver la biodiversité.

Le département des Bouches du Rhône est en cours d'élaboration de sa Stratégie départementale de la biodiversité. Faisant l'objet d'une politique ambitieuse de préservation de la biodiversité, notamment en matière d'Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité sur le territoire du département Bouches-du-Rhône reste soumise à de fortes pressions liées à ces activités humaines et économiques.

De fait, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite s'engager davantage et mettre en œuvre une stratégie départementale pour la biodiversité. Cette démarche se déroule aussi dans la perspective du Congrès mondial pour la nature de l'UICN en 2021 à Marseille. Dans ce cadre-là, le rôle des collectivités et leur contribution ont été affirmés, tant au niveau international que national, pour renforcer la préservation de la biodiversité, améliorer le bien-être humain et contribuer au développement durable. Un partenariat a été noué avec le comité français de l'UICN pour adapter les méthodologies développées par cet organisme sur un territoire départemental (Indicateurs de biodiversité, solutions fondées sur la Nature...).

2.1.3 Enjeux du Contrat de Baie et du Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence

Le Contrat de Baie de la Métropole Aix Marseille Provence est né en 2015 d'une ambition forte des acteurs locaux : améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux. Véritable projet de territoire, le Contrat de Baie possède une dimension partenariale intrinsèque. Tout au long de l'élaboration du dossier, l'ensemble des acteurs locaux intéressés aux milieux aquatiques, littoraux et maritimes a été mobilisé. Cette dynamique a rendu possible l'élaboration d'un diagnostic partagé, la définition d'enjeux et d'objectifs communs, puis la co-construction du programme d'actions pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Le Parc Marin de la Côte Bleue est engagé depuis 2012 dans la procédure d'élaboration du Contrat de Baie de la Métropole AMP et il en est membre depuis sa création officielle. Le Parc Marin est considéré comme un partenaire incontournable du Contrat de Baie, doté d'un plan de gestion sur l'espace marin et littoral qui est couvert par cette procédure. Le Parc Marin est porteur en tant que maître d'ouvrage de 8 fiches actions pour la 2nd phase du Contrat de Baie 2019-2020, et partenaire technique pour 5 autres actions.

Le Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé le 28 juin 2018. Il définit la stratégie littorale et maritime de la Métropole sur cinq ans, pour la période 2018-2022. Le programme d'actions comprend 100 fiches opérationnelles. Elles traduisent concrètement la stratégie littorale et portuaire portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elles témoignent également de la volonté et de l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche. Après avoir participé aux réunions de concertation et à l'élaboration du Livre Bleu, le Parc Marin y a inscrit 5 fiches actions en tant que maître d'ouvrage.

2.1.4 Enjeux de la DCE, de la déclinaison du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée

La Directive Cadre 2000/60/CE sur l'Eau (DCE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau en vue d'une meilleure gestion des milieux aquatiques. Elle fixe comme objectif général l'atteinte, à l'horizon 2015, d'un bon état écologique et chimique des masses d'eau souterraines et de surface, ces dernières incluant les eaux côtières. Il existe toutefois, sous justifications, des possibilités de dérogations dans le temps de deux fois 6 ans avec une échéance fixée au plus tard en 2027.

Les états membres doivent prévenir toute dégradation supplémentaire, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques. Les masses d'eau côtières et de transition sont des unités géographiques cohérentes, définies sur la base de critères physiques (hydrodynamiques, sédimentologiques) ayant une influence avérée sur la biologie. Ces critères ont permis d'établir une typologie des masses d'eau (circulaire 2005-11 du 29 avril 2005) regroupant des milieux aquatiques homogènes du point de vue de certaines caractéristiques naturelles (relief, géologie, climat, débit...) ayant une influence structurante sur la répartition géographique des organismes biologiques. La typologie est l'élément essentiel permettant de définir les conditions de référence et le bon état écologique.

Depuis la loi sur l'eau en 1992, la France possède un outil de planification à l'échelle des bassins hydrographiques : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il permet de planifier, sur des cycles de 6 ans, les grandes orientations dans le domaine de la gestion de l'eau. Depuis 2000, le SDAGE prend en compte les objectifs établis dans la DCE et détermine les axes de travail et les actions nécessaires pour prévenir les détériorations et respecter les objectifs fixés. Devant la Côte Bleue, deux masses d'eau côtières du SDAGE Rhône Méditerranée Corse sont présentes :

- FRDC05 Côte Bleue, située du Cap Couronne à Martigues jusqu'à la pointe de Corbières à Marseille ;
- FRDC04 Golfe de Fos, située de Fos-sur-Mer à l'Ouest du Cap Couronne.

2.1.5 Enjeux de la DHFF pour la démarche Natura 2000 en mer et à terre

La démarche Natura 2000 est une initiative européenne dont l'ambition est de créer un réseau de sites naturels désignés par les Etats membres et représentatifs de la biodiversité européenne, protégeant les milieux et les espèces les plus remarquables. Le réseau Natura 2000 s'appuie sur l'application des Directives européennes « Habitats Faune Flore » (DHFF ; 1992/43/CE) et « Oiseaux » (2009/147/CE), qui constituent le cadre réglementaire.

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. C'est sur cette base que le réseau doit être constitué, après une phase d'inventaire et de validation scientifiques.

Devant la Côte Bleue, l'Etat français a désigné en mer le site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999. Ce site est exclusivement marin, sa limite inclut la frange littorale du Domaine Public Maritime (DPM), jusqu'à une profondeur de -100 m à 6 milles nautiques au large. C'est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitats Faune Flore ». Ce site couvre une superficie totale de près de 19 000 ha en mer et s'étend sur un linéaire côtier d'environ 43 km, devant les communes de Martigues, de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet, d'Ensuès-la-Redonne et du Rove.

2.1.6 Enjeux de la DCSMM et de la déclinaison du PAMM

Concernant les milieux marins, la politique entamée par la Directive Cadre sur l'Eau a été confortée par la Directive Cadre 2008/56/CE Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin.

Cette directive européenne « stratégie marine » complète les objectifs écologiques fixés par la directive cadre sur l'eau, notamment au-delà d'un mille marin, et fixe les principes selon lesquels les Etats membres doivent agir en vue pour l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des eaux marines d'ici 2020.

En France, la DCSMM a été transposée dans le code de l'environnement (articles L.219-9 à L.219-18 et R.219-2 à R.219-10) et s'applique aux zones métropolitaines sous souveraineté ou juridiction française, divisées en 4 sous-régions marines : la Manche-mer du Nord, les mers celtiques, le golfe de Gascogne, la Méditerranée occidentale. Pour chacune de ces sous-régions marines, un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) a été élaboré et mis en œuvre, en vue de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin.

Le Plan d'Action pour le Milieu Marin en Méditerranée française est composé des éléments suivants :

- Une évaluation initiale de l'état du milieu.
- Une définition du bon état écologique à atteindre pour 2020. Ce volet définit l'objectif final à atteindre par le PAMM. Cette définition se fait sur la base des 11 descripteurs listés par la Directive Cadre.
- La fixation d'objectifs environnementaux, déclinés en cibles opérationnelles du bon état écologique. Ces objectifs doivent pouvoir être quantifiables et évaluables.
- Un programme de surveillance qui comprend l'ensemble des suivis et analyses mis en œuvre permettant de s'assurer de l'avancement du programme de mesures et, au final, de la bonne atteinte des objectifs.
- Un programme de mesures qui constitue la partie opérationnelle du plan d'action pour le milieu marin. Il décrit l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux marines.

L'herbier de posidonies : un indicateur du bon état écologique

Au vu de l'importance des herbiers de posidonies en Méditerranée et des nombreuses études dont ils ont fait l'objet, c'est tout naturellement qu'ils ont été retenus comme l'un des éléments de qualité biologique à même de renseigner sur le bon état écologique des masses d'eau côtières, et plus particulièrement sur substrat meuble.

L'indice français PREI (*Posidonia oceanica* Rapid Easy Index) a été défini. Il intègre les 5 paramètres suivants :

- densité des pieds (nombre de faisceaux/m²) à 15 m ;
- surface foliaire par pied (cm²/faisceau) à 15 m ;
- charge en épibiontes sur les feuilles (poids sec des épibiontes/poids sec des feuilles) à 15 m ;
- profondeur de la limite inférieure de l'herbier (m) ;
- type de limite inférieure (franche, progressive, régressive).

(Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement).

2.1.7 Enjeux des espaces naturel français à forte valeur patrimoniale : Conservatoire du Littoral, site classé, zones humides et arrêtés de protection de biotope

Le Conservatoire du Littoral a acquis, et protégé depuis 1984, 3 391 ha de terrains sur les communes du Rove, d'Ensuès-la-Redonne et de Carry-le-Rouet. Troisième plus vaste site du Conservatoire du littoral en région PACA, la Côte Bleue offre une immense fenêtre littorale de nature préservée sur 10 km de côtes, aux portes de Marseille. Entre mer Méditerranée et Etang de Berre, la chaîne de la Nerthe (autre nom donné à la Côte Bleue en référence à un village situé à l'extrême Est de ce massif), encore appelée « chaîne de l'Estaque », est un massif calcaire typiquement méditerranéen sur lequel alternent calanques, falaises, vallons, et plateaux couverts de garrigue en « peau de léopard ».

Le massif de la Nerthe a fait l'objet d'un classement par décret du 20 juin 2013 au titre des sites classés de la loi du 2 mai 1930. Il occupe un périmètre de 5 000 ha devant 14 km du littoral de la Côte Bleue, entre l'anse du Rouet (Carry le Rouet) et l'Estaque (Marseille). Le site s'étend jusqu'à 500 mètres en mer, correspondant à 510 ha affectés sur le Domaine Public Maritime. Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux terrestres ou marins y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) est obligatoire.

Ce classement est intervenu à la demande des communes concernées d'Ensuès-la-Redonne et du Rove, et à la demande du Parc Marin de la Côte Bleue pour la partie marine. Le Parc Marin s'est impliqué aux côtés de la DREAL PACA et du bureau d'étude désigné pour l'élaboration de la partie littorale et marine du dossier, et contribuer à une vision intégrée terre-mer des aspects paysagers, patrimoniaux, toponymiques et artistiques de ce territoire.

2.1.8 Enjeux liés aux adaptations à venir : l'évolution du paysage institutionnel, financier et réglementaire ; la modification statutaire du Parc Marin et les pistes de réflexion

Dans le cadre de l'application de la Loi NOTRE pour la rationalisation du paysage intercommunal, le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur avait notifié en 2016 au Parc Marin de la Côte Bleue son diagnostic des perspectives de dissolution des syndicats mixtes dont celui du Parc Marin, au profit de leur absorption au 1^{er} janvier 2018 dans l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir la Métropole Aix Marseille Provence.

Le Parc Marin de la Côte Bleue, avec l'appui des communes de la Côte Bleue, de la Région, du Département, de la DDTM13, des pêcheurs professionnels et du Président de la Métropole Aix Marseille Provence, a fait valoir ses spécificités et les compétences réellement exercées en matière de gestion de la ressource de la pêche en lien avec l'enjeu de préservation des milieux marins, de programmes de recherches scientifiques et d'éducation à la préservation de l'environnement en liaison avec l'Education Nationale.

Le Préfet de Région a acté ces précisions et constaté que les missions réellement exercées par le syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue ne correspondaient pas aux compétences métropolitaines. Le Préfet a ainsi renoncé au projet de dissolution du Parc Marin, qui a pu conserver son statut d'établissement public autonome. Toutefois, le Préfet a demandé d'une part

d'engager une réflexion sur les évolutions possibles de la structure Parc Marin de la Côte Bleue, et d'autre part de toiletter les objectifs statutaires du syndicat mixte pour différencier son champ de compétences de celui de la Métropole Aix Marseille Provence.

Le Parc Marin a donc modifié ses statuts en 2017 pour être en adéquation avec la demande du Préfet et dans un but de clarification des missions exercées. Concernant les pistes d'évolution possibles, plusieurs réflexions ont été engagées mais aucune n'a pour l'heure encore abouti (coopération accentuée avec le Parc National des Calanques, zone de conservation halieutique, réserve naturelle régionale marine, affectation du DPM au droit des terrains du Conservatoire du Littoral, ...).

Il est à noter que cette perspective de disparition du syndicat mixte en 2016 qui remettait profondément en cause l'action menée depuis 33 ans devant le littoral de la Côte Bleue, l'avenir des personnels du syndicat, la proximité et la réactivité de l'action sur le terrain, et par-dessus tout la gouvernance locale permettant d'avancer dans le consensus et à laquelle les collectivités et les pêcheurs professionnels tenaient absolument, a fortement mobilisé les énergies en 2016 et 2017.

Plusieurs impasses se profilaient pour la continuité de l'action du Parc Marin de la Côte Bleue : lourdeur de l'achat public à l'échelle de la Métropole, statut des personnels plongeurs professionnels, remise en cause du statut d'ASPIM et de la candidature sur la Liste Verte des aires protégées de l'UICN, et surtout financements annuels apportés principalement par la Région et le Département que la Métropole Aix Marseille Provence ne pouvait compenser...

La révision et l'élaboration d'un nouveau plan de gestion dans ce contexte de remise en cause de la continuité de la structure se sont avérées impossible pendant cette période d'incertitudes.

2.2 Contexte local de la Côte Bleue

2.2.1 Une révision du plan de gestion pour assurer la continuité à long terme des actions du Parc Marin de la Côte Bleue

Le Parc Marin de la Côte Bleue poursuit depuis 1983 des objectifs de protection du milieu marin, de gestion des ressources côtières, de recherche et de sensibilisation du public. Il s'agit d'une structure très originale, qui repose depuis l'origine sur une coopération étroite entre les collectivités locales et les organisations professionnelles de la pêche. Etabli à l'origine sur la base de plusieurs concessions de cultures marines, le Parc Marin, dont les objectifs s'inspiraient de ceux des Parcs Naturels Régionaux, a été géré jusqu'en 2000 par une association qui s'est transformée en syndicat mixte.

Cette évolution vers un statut d'établissement public a permis de regrouper officiellement les collectivités concernées : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, communes de Martigues, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, le Rove, tout en continuant d'associer les organisations professionnelles de la pêche. Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, ainsi que les Prud'homies de Marseille et de Martigues sont membres associés du syndicat mixte.

Les interventions en mer se font depuis décembre 2003 dans le cadre d'une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime (9 873 ha devant l'ensemble du littoral de la Côte Bleue) qui permet la mise en œuvre d'actions à long terme. A cela s'ajoutent deux types d'arrêtés : un arrêté ministériel de cantonnement de pêche et un arrêté du Préfet Maritime. Ces arrêtés interdisent la pêche, le mouillage et la plongée sous-marine au niveau des deux zones marines protégées de Carry-le-Rouet (85 hectares) et du Cap Couronne (210 hectares).

Le Parc Marin de la Côte Bleue intervient dans un secteur littoral à caractère naturel dominant, où s'exerce encore une activité importante de pêche artisanale côtière, inséré entre des sources de pressions urbaines, industrielles et portuaires avec l'agglomération marseillaise à l'Est, le golfe de Fos à l'Ouest et l'étang de Berre au Nord. Ces pressions persistent, parallèlement à un développement du tourisme nautique et subaquatique, de la pêche de loisir et des activités balnéaires.

Dans ce contexte, et après avoir établi des bases solides dans les domaines de la gestion des réserves marines, de l'aménagement des fonds en récifs artificiels, des études scientifiques, de la pédagogie et de la gouvernance locale, les membres du syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue ont souhaité réviser le plan de gestion 2008-2015 avec l'élaboration d'un nouveau plan de gestion 2020-2030 qui constitue une suite importante pour la continuité à long terme et la reconnaissance des actions de cette structure.

2.2.2 Le territoire d'intervention du Parc Marin de la Côte Bleue

Le domaine d'intervention défini dans les statuts du syndicat mixte Parc Marin Côte Bleue s'étend sur l'ensemble du littoral de la Côte Bleue, soit 43 km de côtes, depuis l'anse des Laurons à l'Ouest jusqu'à la Pointe de Corbières à l'Est, et sur le milieu marin adjacent jusqu'à 3 milles marins au large. Il concerne les communes de Martigues, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne et Le Rove.

Carte d'identité du Parc Marin de la Côte Bleue :

- Une action continue de connaissance et d'intervention sur le milieu marin littoral depuis 1983 ;
- Une association originale des collectivités locales sur la base d'une coopération volontariste ;
- Un travail de collaboration et de co-construction avec la pêche professionnelle depuis l'origine ;
- 2 zones marines protégées, soit 295 ha réglementés et strictement protégés ;
- Une entité géographique de 25 km de long entre l'anse des Laurons et la pointe de Corbières, et un linéaire côtier de 43 km à l'échelle 1/25 000° ;
- Une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime de 9 873 ha ;
- Près de 5 000 m³ de récifs artificiels de protection et de production immergés entre 1983 et 2004 ;
- Une équipe permanente de 8 personnes, renforcée par du personnel saisonnier ;
- Un observatoire à la double fonction de siège et d'accueil des scolaires et du public ;
- Des moyens nautiques (3 bateaux), signalétiques (bouées, espars et panneaux à terre) et subaquatiques (6 plongeurs professionnels) ;
- Une surveillance annuelle des zones marines protégées et du littoral de la Côte Bleue ;
- Un réseau de partenaires institutionnels, socio-économiques et scientifiques ;
- Des programmes de recherche appliquée et des études sur l'effet réserve ;
- Plus de 28 000 scolaires sensibilisés à l'environnement marin littoral depuis 1984 ;
- 5 000 personnes sensibilisées par an ;
- Un sentier sous-marin dans la zone marine protégée de Carry-le-Rouet proposé au public en été ;
- Des moyens de communication : plaquettes, panneaux, site Internet.

2.3 Etat des lieux

2.3.1 La Côte Bleue : un espace pour l'homme et la nature

La Côte Bleue est occupée depuis la Préhistoire par les hommes. De nombreux vestiges datant des différentes époques de civilisation (néolithique, âge du bronze, du fer, périodes romaine et médiévale), témoignent de la richesse archéologique, historique et patrimoniale de ce territoire, longtemps isolé par son relief de la grande métropole voisine. Bien que située entre plusieurs complexes industrialo-portuaires (Marseille, Fos sur Mer et étang de Berre), la Côte Bleue est restée à l'écart de l'industrialisation. Le désenclavement est arrivé avec la ligne monumentale de chemin de fer Marseille-Miramas au début du XX^{ième} siècle, et la voie routière qui a accéléré l'urbanisation à partir des années 1970.

L'attractivité de la Côte Bleue est liée à son cadre de vie, à la richesse de son patrimoine naturel, et à la proximité immédiate des grands centres urbains et bassins d'emploi. Formant une « coupure verte et bleue » au caractère essentiellement résidentiel, elle draine aussi de nombreux usages récréatifs en mer et sur le littoral comme la pêche de loisir, la baignade, la plongée sous-marine et la voile légère. Des pratiques plus récentes tendent à se développer, comme la randonnée sur le sentier littoral, la plaisance, le surf, le kayak de mer ou encore le paddle.

Certaines activités traditionnelles gardent une bonne dynamique, comme la pêche artisanale aux petits métiers qui est soutenue par les actions du Parc Marin de la Côte Bleue, et qui demeure présente au quotidien dans les principaux ports de la Côte Bleue. En été, la population permanente de 26 000 habitants est multipliée par trois. L'évolution de la population résidentielle permanente tend à se stabiliser par la maîtrise de l'urbanisation. La maîtrise foncière et l'encadrement par les plans locaux d'urbanisme ont permis de conserver 80% du territoire de la Côte Bleue en espaces naturels.

Les enjeux de gestion de cet espace terrestre visent à maîtriser l'urbanisation, diminuer les feux de forêts, préserver la richesse biologique, favoriser les activités traditionnelles et maîtriser l'ouverture des sites au public. Sur le massif de la Nerthe, le Conservatoire du littoral a acquis de nombreuses parcelles pour les préserver de l'urbanisation. Ce secteur a également fait l'objet d'un classement en 2013 du massif et du littoral au titre des sites.

2.3.2 Un milieu terrestre rude et préservé

La Côte Bleue a été formée lors de l'érection du massif calcaire de la Nerthe, constitué de roches sédimentaires d'origines très variées de l'ère secondaire (crétacé) et du tertiaire (miocène). Le littoral est majoritairement rocheux avec des falaises plus hautes dans la partie orientale. Ce paysage est remarquable, voire exceptionnel dans certains espaces : les reliefs ruiniformes de l'Estaque, les calanques de la Côte Bleue, les vallons et versants au Nord du Rove, le terroir agricole de Saint-Pierre et Saint-Julien, le littoral du Cap Couronne, la pointe et le plan de Bonnieu. Le massif de la Nerthe est soumis au vent dominant de Nord-Ouest (Mistral) et d'Est.

Les peuplements forestiers du massif de la Nerthe sont dominés par le pin d'Alep, alors que la population de chêne vert y est considérablement réduite. Les garrigues à chêne kermès et romarin sont également prédominantes. Les conditions difficiles du milieu permettent le développement d'une pelouse à Brachypodes rameux, très répandue sur le littoral Ouest et Est du massif. La biodiversité floristique est importante, avec plus de 600 espèces végétales recensées sur la Côte Bleue, dont une centaine d'espèces remarquables. On compte 59 espèces protégées et 16 menacées. Il existe 2 ZNIEFF terrestres (zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique) réparties sur 11 300 ha, ainsi que 4 ZNIEFF géologiques couvrant 80 ha.

Deux sites Natura 2000 terrestres sont présents : la zone spéciale de conservation « Côte Bleue – Chaîne de l'Estaque » au titre de la directive Habitats (site FR9301601 de 5 552 ha) ; la zone de protection spéciale « Les falaises de Niolon » au titre de la directive Oiseaux, du fait de la présence d'aigles de Bonelli (site FR9312017 de 144 ha).

La zone de Martigues-Bonnieu constitue un point chaud de la biodiversité, avec notamment les seules stations connues en France pour 3 espèces végétales protégées (Mérendère filiforme, Gagée de Mauritanie et Chicorée scabre) qui a fait l'objet d'un arrêté de protection de Biotope en 2018. La faune du massif de la Nerthe est assez remarquable au niveau des insectes, des amphibiens, des reptiles et des oiseaux, en particulier des espèces migratrices. Des zones humides (une roselière à Boumandariel et deux mares d'eau douce) témoignent également de la biodiversité de la Côte Bleue. Diverses activités de loisirs sont pratiquées sur l'ensemble du massif, telles que la chasse, le VTT et la randonnée pédestre le long du sentier littoral et dans les terres.

2.3.3 Un milieu marin riche et varié

La topographie sous-marine suit le relief terrestre et présente une grande variété d'aspects et de paysages : plages de sable, éboulis rocheux, tombants, failles, secs, remontées rocheuses, îlots et grottes. La Côte Bleue constitue l'extrémité occidentale des côtes rocheuses de Provence. Au niveau hydrologique, il s'agit d'une zone de transition entre les masses d'eaux du golfe du Lion, sous l'influence du Rhône, et celles véhiculées par le courant Liguro-provençal, orienté d'Est en Ouest. Ces masses d'eaux sont soumises à des phénomènes d'upwelling lors des périodes de mistral (remontées d'eaux froides profondes), pouvant occasionner une chute de la température des eaux infralittorales de 10°C en l'espace de quelques heures.

Du fait de cette situation géographique et écologique particulière, les fonds marins sont très riches et toutes les biocénoses de la Méditerranée Nord-occidentale y sont représentées : des petits fonds rocheux peuplés d'algues et servant de refuge à une faune invertébrée et vertébrée très riche, quelques grottes sous-marines, des fonds sédimentaires variés, un herbier de Posidonie remarquable occupant 1 049 hectares, et des peuplements coralligènes très développés (bio-concrétionnements constitués d'algues calcifiées et d'animaux fixés, qui abritent le corail rouge et les gorgones).

La Côte Bleue montre une biodiversité marine très riche et plus de 249 espèces de poissons ont été recensées, appartenant à 95 familles. Une grande partie des espèces inventoriées présentent un intérêt commercial pour la pêche. On dénombre sur la Côte Bleue une soixantaine d'espèces marines à statut, protégées ou menacées dont l'exploitation est réglementée. On distingue sept ZNIEFF marines (zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique).

Dès l'origine, le Parc Marin a abordé les questions de gestion de la bande côtière et de la ressource par la complémentarité des outils de réglementation et d'aménagement avec les réserves et les récifs artificiels. Le Parc Marin gère deux zones marines intégralement protégées à Carry-le-Rouet (85 ha depuis 1983) et au Cap Couronne (Martigues, 210 ha depuis 1996). A l'occasion de 7 grands programmes d'aménagement entre 1983 et 2004, quelques 2 684 m³ de récifs artificiels de production et 326 modules (soit 2 200 m³) de récifs de protection contre le chalutage côtier ont été déployés devant l'ensemble du littoral de la Côte Bleue.

Les habitats sous-marins de la Côte Bleue ont été proposés par l'Etat pour intégrer le réseau Natura 2000 en mer au titre de la directive « Habitats ». C'est le site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999 de 18 887 hectares, désigne en zone spéciale de conservation depuis le 24 novembre 2015 et dont le Parc Marin est la structure animatrice depuis 2009.

2.3.4 Les enjeux pour le territoire et pour le Parc Marin de la Côte Bleue

Les acteurs du territoire portent à l'actif du Parc Marin d'avoir su initier une coopération durable entre les collectivités et les professionnels de la pêche. Cette durabilité a permis d'aboutir à une orientation marquée vers la gestion des ressources halieutiques, mais également à une réelle protection et valorisation du patrimoine marin, et à une véritable politique de sensibilisation auprès de la population locale et des scolaires.

Aujourd'hui, l'évolution du contexte territorial (Métropole Aix Marseille Provence, Contrat de Baie, Livre Bleu, prise en compte de la gestion intégrée des zones côtières, plans de gestion à différentes échelles,...) rend nécessaire d'appréhender de façon plus globale le secteur de la Côte Bleue en intégrant le bassin versant littoral.

Les objectifs fixés par la Directive Cadre Eau (DCE), la Directive Cadre relative à la Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et la Directive Natura 2000 Habitat rendent nécessaires l'élargissement du Parc Marin à de nouveaux objectifs de gestion. La perspective du développement des usages de loisir est à prendre en compte au titre des impacts directs et indirects sur le domaine relevant du Parc Marin.

Enfin il est apparu nécessaire que les communes membres du syndicat mixte se saisissent davantage de cet outil d'expertise qui est à leur disposition pour leurs projets littoraux.

Des leviers d'actions ont été mis en évidence :

- La connaissance approfondie des milieux et écosystèmes marins par une équipe investie sur le terrain ;
- L'adhésion et le réel partenariat entre le Parc Marin et les pêcheurs professionnels ;
- La bonne connaissance des acteurs locaux et des usagers de la mer (pêcheurs de loisirs, plongeurs) ;
- L'expérience et l'implication locale forte dans la sensibilisation du public, en particulier les scolaires par le biais des classes de mer ;
- La bonne intégration entre le Parc Marin et les scientifiques locaux ;
- L'expérience reconnue du Parc Marin parmi les spécialistes des aires marines protégées ;
- Les synergies potentielles avec les autres gestionnaires d'espaces naturels locaux ;
- La valeur et la souplesse de l'outil syndicat mixte, dont l'objet permet d'intervenir à terre et en mer dans un cadre qui dépasse les limites communales.

2.3.5 Un contexte de gestion toujours en évolution

La loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins, avec la création de l'Agence des Aires Marines Protégées, devenue depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Office Français de la Biodiversité, ont profondément fait évoluer la prise en compte de la protection du milieu marin en France. Ainsi le déploiement d'aires marines protégées et la démarche d'extension du réseau Natura 2000 en mer et au large font partie d'une politique nationale visant au respect des engagements internationaux de la France en matière d'aires protégées et de conservation de la biodiversité.

Les travaux menés depuis plusieurs décennies sur la Côte Bleue s'inscrivent dans cette stratégie nationale des aires marines protégées. Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine dont le Parc Marin est animateur depuis 2009 lui permet d'intervenir à un niveau différent, tout en lui permettant de conserver ses acquis. Les orientations récentes décidées en octobre 2019 lors du 4^{ème} colloque national des aires marines protégées de Biarritz au cours duquel a été élaboré la nouvelle stratégie nationale des aires marines protégées (AMP) 2020-2030, confortent les options choisies sur la Côte Bleue dès les années 1980 en matière de Zones de Protection Fortes (ZPF), de gouvernance, de sensibilisation, et d'intégration des socio-professionnels.

2.4 Plan d'actions pour la période 2020-2030

La révision du plan de gestion 2008-2015 a abouti à la rédaction du nouveau plan de gestion 2020-2030 du Parc Marin de la Côte Bleue. Ce nouveau plan de gestion 2020-2030 a été décliné en 7 grands objectifs stratégiques et un total de 51 actions ont été identifiées. Ces actions constituent le tableau de bord du nouveau plan de gestion 2020-2030.

2.4.1 Un nouveau plan de gestion révisé autour de 7 Objectifs Stratégiques

Les 7 objectifs stratégiques du nouveau plan de gestion 2020-2030 sont :

1. Renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et littoral de la Côte Bleue
2. Gérer, protéger et valoriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue
3. Valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable
4. Favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral

5. Etre le relais des politiques locales pour les procédures et projets concernant le milieu marin et la frange littorale de la Côte Bleue
6. Répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin
7. Assurer la gouvernance et la pérennisation de la structure

Les 6 objectifs stratégiques de l'ancien plan de gestion 2008-2015 ont été reconduits au vu de leur pertinence, des résultats positifs obtenus, de la nécessité de continuité de gestion et de la réussite des actions menées sur les usages et le milieu marin devant la Côte Bleue.

Un 7^{ième} objectif stratégique a été défini dans le nouveau plan de gestion 2020-2030 concernant la gouvernance et la pérennisation de la structure du Syndicat Mixte Parc Marin Côte Bleue. En effet, les évolutions du paysage institutionnel, financier et réglementaire ont nécessité des modifications statutaires du Parc Marin et d'engager une réflexion sur les évolutions possibles de la structure.

Objectif 1 : renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et littoral de la Côte Bleue

Le Parc Marin a depuis longtemps consacré une part importante des études et suivis aux zones marines protégées et aux récifs artificiels. Les travaux menés sur l'effet réserve, c'est-à-dire l'étude des répercussions sur les peuplements de l'arrêt des activités de pêche, doivent être poursuivis et pérennisés.

Il apparaît nécessaire de poursuivre l'intégration de l'ensemble du territoire littoral et marin de la Côte Bleue dans les objectifs de préservation du milieu marin et de durabilité des usages. Pour répondre à ces objectifs, il convient de maintenir l'effort d'amélioration de la connaissance globale des milieux naturels, préalable à la définition d'objectifs de gestion et d'actions sur le terrain. Il semble également opportun de conserver des capacités d'expertise sur le milieu marin et le littoral en poursuivant et en renforçant les relations avec la communauté scientifique et la participation à des programmes de recherche appliquée.

Il est tout d'abord prioritaire de disposer d'une cartographie fine et actualisée régulièrement des fonds marins et des habitats. Il s'agit d'un outil de gestion et de planification incontournable à l'échelle du littoral de la Côte Bleue. Pour acquérir une partie de ces données, le Parc Marin peut s'appuyer sur son équipe de plongeurs-biologistes afin de suivre l'évolution annuelle de certains paramètres physiques et biotiques, ainsi que pour la réalisation d'inventaires à visée écologique.

Le territoire maritime de la Côte Bleue doit continuer à être un « laboratoire de terrain » pour les programmes de recherche et d'études appliquées, ainsi que pour les projets concernant notamment les aires marines protégées. L'expérience du Parc Marin constitue un atout qu'il est utile de valoriser en poursuivant les relations avec d'autres gestionnaires ou promoteurs d'aires marines protégées, notamment autour de la Méditerranée.

Objectif 2 : gérer, protéger et valoriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue

Dans un contexte d'évolution rapide et de multiplicité des démarches de gestion territoriale engagées à l'échelle locale, le Parc Marin poursuit ses actions de gestion tout en répondant aux évolutions futures et en anticipant les problématiques à venir.

La présence du Parc National des Calanques est un élément structurant pour le littoral des Bouches-du-Rhône. Le Parc Marin de la Côte Bleue souhaite qu'un partenariat particulier et renforcé soit mis en place entre ces deux gestionnaires d'aires protégées.

Le Parc Marin de la Côte Bleue s'est porté candidat et a été désigné depuis 2009 structure animatrice pour conduire aux côtés de l'Etat l'animation et la gestion du site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999. Les sites Natura 2000 en mer font partie des catégories d'aires marines protégées reconnues par la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins.

Il s'agit d'une des possibilités d'évolution juridique pour le Parc Marin, qui devra maintenir une veille sur cette thématique, afin de faire évoluer ses compétences pour intervenir en mer. La question des pouvoirs de police du personnel, qui sont à renforcer, fait partie de ces enjeux. La Côte Bleue dispose d'habitats littoraux et marins remarquables. Le Parc Marin doit poursuivre son implication dans toutes les démarches qui répondent à leur protection et leur mise en valeur, comme le classement du massif de la Nerthe sur les communes d'Ensuès la Redonne et du Rove, ou la possibilité d'affectation ou d'attribution du Domaine Public Maritime au droit des terrains du Conservatoire du Littoral.

En complément de ces actions, il est également important pour le Parc Marin d'intervenir dans les aspects patrimoniaux de la Côte Bleue : qu'il s'agisse des paysages littoraux et sous-marins, du patrimoine naturel ou historique, ou de la culture maritime de la pêche professionnelle artisanale, souvent méconnue. Il s'agit d'enjeux importants pour le caractère d'un territoire et l'adhésion des habitants à sa protection.

Objectif 3 : valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable

La pêche professionnelle aux petits métiers s'exerce de façon permanente tout au long de l'année dans les ports de la Côte Bleue. Elle constitue la principale activité quotidienne dans ces ports, à laquelle la population locale est très attachée. Le Parc Marin a toujours travaillé en étroite collaboration avec la pêche professionnelle. Il est cependant nécessaire de poursuivre la connaissance de l'activité et des modalités d'exploitation des ressources marines, afin d'améliorer et de valoriser toutes les démarches de pêche durable.

Les récifs artificiels font partie des outils complémentaires des aires marines protégées pour la gestion de l'espace et de la ressource. Le Parc Marin de la Côte Bleue dispose d'une expérience importante dans ce domaine avec près de 5000 m³ de récifs immergés entre 1983 et 2004 principalement à l'extérieur des réserves.

Les récifs artificiels se partagent entre modules de protection destinés à protéger la bande côtière des incursions illégales de chalutage, et modules de production destinés à créer sur des fonds meubles des zones de rassemblement et d'habitat pour la faune mobile, et en particulier les poissons. La concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime de 9 873 ha attribuée au Parc Marin jusqu'en 2033 permet d'envisager, le cas échéant, la poursuite d'aménagements ciblés adaptés au contexte local et la poursuite d'expérimentations dans ce domaine.

Pour conserver et renforcer le caractère durable de la pêche artisanale aux petits métiers, il est proposé de promouvoir et d'aider les actions collectives de la profession en matière de gestion de la ressource, et de participer à la valorisation des produits de la pêche locale.

Objectif 4 : favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral

Les usages de loisirs dans les espaces naturels deviennent une des préoccupations majeures des gestionnaires, qui doivent faire face à des pratiques qui évoluent de plus en plus rapidement. L'évaluation régulière des activités et des sites fréquentés est donc un enjeu important au sein des aires marines protégées. Les perspectives de développement des principaux usages de loisirs doivent être prises en compte au titre des capacités de charge des sites et des impacts directs et indirects sur le littoral et le domaine marin relevant de la gestion du Parc Marin. Après identification des impacts, et dans le cadre d'une concertation avec les acteurs concernés, les solutions permettant d'en limiter ou d'en supprimer les effets négatifs pourront être mises en place. Ces démarches s'inscrivent également dans la procédure Natura 2000 en ce qui concerne le maintien du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les principales activités qui feront l'objet de cette démarche sont :

- La plaisance, qui fait l'objet de projets de développement dans les Bouches-du-Rhône, et qui est localement en pleine évolution au niveau des pratiques et de l'essor de la grande plaisance avec les chantiers navals de La Ciotat et de Marseille ;
- La plongée sous-marine, activité importante depuis plusieurs décennies sur la Côte Bleue, et qui appelle à une meilleure gestion sur certains sites très fréquentés ;
- La pêche de loisir dont certains impacts ont pu être mis en évidence sur des espèces cibles. L'encadrement des bonnes pratiques en compétition de pêche sous-marine reste un objectif prioritaire qu'il conviendra d'étendre à l'ensemble des concours de pêche du bord, et en bateau particulièrement car les prélèvements de ces derniers sur la ressource halieutique atteignent des chiffres très importants. Le Parc Marin a démontré scientifiquement que les prélèvements de la pêche de loisir sur son territoire équivalent, pour les mêmes espèces cibles, à l'ensemble des prélèvements de toute la pêche professionnelle aux petits métiers dans les 3 milles nautiques de la Côte Bleue. C'est un problème grave pour la survie d'une activité économique professionnelle nourricière et vivrière qui se veut durable, au profit d'une simple activité récréative qui profite de l'instant présent, et qui bénéficie d'un encadrement très léger par rapport à la pêche professionnelle.

Objectif 5 : être le relais des politiques locales pour les procédures et projets concernant le milieu marin et la frange littorale de la Côte Bleue

Le statut de syndicat mixte permet au Parc Marin de la Côte Bleue de renforcer la coopération entre les collectivités qui le composent et la cohérence des décisions relatives au littoral. Il a ainsi un rôle important de relais des politiques locales pour les procédures et projets concernant le milieu marin et la frange littorale de la Côte Bleue. Le Parc Marin continuera de participer aux réflexions et décisions locales relatives à la bande littorale, et de collaborer avec les différents services techniques de l'Etat et des collectivités. Dans ce cadre, le Parc Marin de la Côte Bleue pourra aussi jouer un rôle de coordination dans les opérations, projets ou décisions susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin, ou pour les risques naturels et la maîtrise des pollutions. L'Etat, à travers les Agences de l'Eau et dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), a développé des programmes de surveillance des masses d'eaux. Le Parc Marin suit depuis 2003 cette démarche qui permet l'identification et la caractérisation des masses d'eaux littorales. Les suivis déterminent les objectifs de bon état écologique et chimique à atteindre en 2021 et imposent des obligations en termes de résultats. Le Parc Marin pourra là encore être un relai vers les collectivités. Il aura également à prendre part aux réflexions et aux procédures relatives à l'application de la directive européenne stratégie marine qui vise au bon état écologique du milieu marin en 2020. La proximité du plus grand pôle industrialo-portuaire de France et la nature même du fret maritime qui y transite nécessitent de suivre également les projets de mise en place d'un Plan Infrapolmar sur la Côte Bleue.

Objectif 6 : répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin

La sensibilisation et la communication ont été identifiées comme un objectif stratégique à part entière dans le plan de gestion 2008-2015. Son intérêt majeur nécessite qu'il soit reconduit dans ce nouveau plan de gestion 2020-2030. Les interventions prévues dans cet objectif viennent souvent en complément des actions développées dans les cinq précédents, notamment dans le cadre du renforcement des partenariats. Le Parc Marin de la Côte Bleue possède une expérience importante dans le domaine de la sensibilisation des scolaires. Plusieurs dizaines de milliers d'enfants ont ainsi été concernés depuis 1984, date de création des stages de découvertes du milieu marin. Ces actions d'éducation à l'environnement devraient être étendues à un plus large public et complétée par d'autres thématiques. Cette ouverture pourrait s'appuyer sur le terrain, d'une part sur les associations locales d'éducation à l'environnement, et d'autre part sur des actions de type patrouille Côte Bleue, informant les usagers et la population sur l'environnement littoral. Le Parc Marin a également un rôle à jouer en termes de participation et d'organisation de manifestations.

Les attentes initiées dans la définition du plan de gestion du Parc Marin de la Côte Bleue montrent que le Parc Marin doit étoffer sa communication vers les différents acteurs du milieu marin et le grand public. Enfin, il apparaît que la communication devra s'attacher à faire davantage découvrir la réalité de l'action du Parc Marin, qui va bien au-delà de la gestion des deux zones marines protégées. La poursuite de la démarche Natura 2000 et de l'animation du site Côte Bleue Marine valorisera cette prise en charge de la gestion des milieux et des usages à l'échelle de l'ensemble du littoral de la Côte Bleue.

Objectif 7 : assurer la gouvernance et la pérennisation de la structure

Les milieux terrestre et marin de la Côte Bleue sont des espaces caractérisés par une diversité d'acteurs, d'usages et d'instances de concertation. L'enjeu d'une bonne gouvernance est donc au centre de la gestion du syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a d'ailleurs reconnu l'efficacité de cette bonne gouvernance du Parc Marin avec son inscription sur la Liste Verte mondiale des aires protégées et conservées depuis le 24 novembre 2018, et ce jusqu'à la fin 2023.

L'approche de gestion intégrée de l'environnement marin a pour but de favoriser la décision publique et la participation à travers la concertation entre tous les acteurs et usagers du territoire. Ce mode de fonctionnement participatif est une priorité dans la gestion. C'est à travers l'importance de la concertation dans les différentes instances du Parc Marin (comité syndical, conseil scientifique, comité technique du plan de gestion, COPIL Natura 2000 et équipe interne) que le principe de bonne gouvernance apparaît comme l'une des grandes finalités de gestion. La gouvernance du Parc Marin de la Côte Bleue doit prendre en compte tous les enjeux soulevés par les dynamiques territoriales, économiques et sociales pour être un exemple dans le développement d'une nouvelle forme de gestion environnementale adaptative, construite à partir des réalités locales. Deux finalités de gestion se déclinent afin de s'orienter vers une bonne gouvernance du territoire : le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation ; la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin. La réflexion sur les travaux et les actions engagés s'effectue à travers la perception de toutes les parties prenantes, acteurs et usagers du territoire du Parc Marin. Une bonne gouvernance s'appuie sur le fait que toutes les actions, recommandations et orientations de gestion sont évaluées et discutées dans le but de la construction d'un projet commun accepté, approprié et décidé par l'ensemble des acteurs.

Le Parc Marin de la Côte Bleue s’inscrit dans un contexte fort de nouvelle prise en compte des enjeux et problématiques de gestion du milieu marin avec plusieurs documents de planification territoriale à plus ou moins grande échelle, applicables sur divers types de milieux et notamment sur le milieu marin. Le principe de bonne gouvernance se traduit par l’intégration territoriale du Parc Marin vis-à-vis des différentes instances de gouvernance et de gestion de l’environnement en Méditerranée afin d’offrir un cadre cohérent de développement et de pérennisation de cet outil de gestion.

Dans un contexte d’évolution du paysage institutionnel, financier et réglementaire, il convient également de s’intéresser à la pérennisation de la structure syndicat mixte du Parc Marin qui, dans le cadre de l’application de la Loi NOTRE, a failli disparaître en 2018. Toutes les possibilités d’évolution du statut juridique du Parc Marin doivent être étudiées afin de se conformer à la demande des services de l’Etat. La principale finalité de cette réflexion sera de pérenniser la structure et d’accroître ses financements pour assurer les multiples missions et engagements avec des moyens humains, financiers et matériels en adéquation avec les objectifs fixés.

2.4.2 Les 24 orientations de gestion déclinées en 51 actions à mettre en œuvre pour la période 2020-2030

Les informations portées sur chacun des tableaux pages suivantes renseignent sur le titre de l’action, l’ordre de priorité de l’action (court, moyen ou long terme), le niveau d’implication du Parc Marin de la Côte Bleue (réaliser, initier, participer) et la compatibilité avec les enjeux/objectifs des autres politiques publiques (DCE, DCSMM, Natura 2000, Plans Climat, Mer et Littoral avec la Stratégie Globale pour la Biodiversité de la Région Sud, Contrat de Baie et Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence).

Grilles de lecture des actions :

Priorité	Code couleur	Mise en œuvre
1		Court terme (1 à 4 ans)
2		Moyen terme (5 à 7 ans)
3		Long terme (8 à 10 ans)

- **Réaliser** : actions sur lesquelles le Parc Marin intervient déjà, et dont certaines seront renforcées ou développées.
- **Initier** : actions nouvelles que le Parc Marin doit mettre en œuvre.
- **Participer** : actions pour lesquelles le Parc Marin est associé et sollicité comme expert ou concerné, mais pas en tant que maître d’ouvrage.
- **Compatibilité** : actions qui remplissent aussi les objectifs et les démarches des autres politiques publiques, telles que :
 - o Directive Cadre sur l’Eau (DCE)
 - o Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DSCMM)
 - o Directive Natura 2000 Habitat Faune Flore (DHFF)
 - o Plan Climat « une COP d’avance » de la Région Sud (PlanClimat)
 - o Plan Mer et Littoral de la Région Sud (PlanMer)
 - o Stratégie Globale pour la Biodiversité de la Région Sud (SGB)
 - o Contrat de baie de la Métropole Aix Marseille Provence (CoBaie)
 - o Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence (LiBleu)

Objectif 1 : renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et littoral de la Côte Bleue

Orientation 1.1 : poursuivre la connaissance scientifique du milieu marin et de ses dynamiques d'évolution sous l'influence du changement global

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
1.1.1	Pérenniser les suivis scientifiques sur les espèces et habitats d'intérêt					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
1.1.2	Développer les sciences participatives et intégrer ces données aux résultats des suivis du milieu marin					DCE, DCSMM, DHFF, CoBaie
1.1.3	Suivre les paramètres et les espèces indicatrices de la qualité du milieu et du réchauffement climatique					DCE, DCSMM, DHFF, SGB

Descriptifs des actions :

1.1.1 Pérenniser les suivis scientifiques sur les espèces et habitats d'intérêt

Les suivis scientifiques réalisées en routine par les agents du Parc Marin de la Côte Bleue permettent d'avoir des informations sur les évolutions à long terme des paramètres biologiques des ressources et sont très utiles, par exemple dans l'évolution d'une pêcherie ou de la biodiversité locale. Il est prévu la poursuite des suivis annuels liés au changement climatique (suivi des températures au niveau de 3 sites, nécroses des gorgones) et des suivis pluri-annuels (balisages des limites de l'herbier de Posidonie, corail rouge...). Il convient de mettre en place des suivis réguliers sur les espèces protégées et patrimoniales (Mérrou brun, Corb, Grande Nacre, cétacés, tortues marines...) dans les zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne, ainsi que le long du littoral de la Côte Bleue sur des sites d'intérêt. D'autres campagnes d'inventaires d'espèces par taxon (Spongiaires, Algues, Bryozoaires, Mollusques, etc) pourront être engagées en collaboration avec des scientifiques spécialistes de chaque embranchement. La localisation des sites d'intérêt écologique sur la Côte Bleue, en particulier les sites de plongées et les roches coralligènes du large, avec la caractérisation de l'état de vitalité des principaux peuplements (gorgonaires, bryozoaires) susceptibles d'être dégradés pourront être définies. Des campagnes sur l'indice poisson et le suivi d'espèces-cibles seront réalisées, au même titre que la mise en œuvre d'inventaires naturalistes d'espèces marines et de cartographies d'habitats. Toutes ces informations seront intégrées au système d'information géographique (SIG) du Parc Marin, et pourront être restituées sous forme de cartes thématiques.

1.1.2 Développer les sciences participatives et intégrer ces données aux résultats des suivis du milieu marin

L'émergence des sciences participatives avec l'implication des différents usagers du milieu marin devant la Côte Bleue est une réalité mise en œuvre depuis plusieurs années au Parc Marin. C'est une des seules solutions efficaces qui permet l'évolution du comportement individuel de chaque usager par une approche de sensibilisation et d'engagement volontaire. Dans ce cadre, le Parc Marin propose de continuer à collecter les données sur les observations des usagers ; de porter la charte issue du Plan de Gestion et de l'animation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine auprès des

différentes catégories d'activités nautiques (plaisanciers, plongeurs, chasseurs, pêcheurs de loisir...) au travers des « patrouilles Côte Bleue » ; d'impliquer les usagers dans la politique de gestion des mouillages sur le territoire du Parc Marin et de participer à une évaluation de cette politique. La réalisation de campagnes d'inventaires ponctuels d'espèces patrimoniales pourra être effectuée en collaboration avec les clubs de plongée et d'apnéistes locaux. De manière plus générale, il est prévu que le Parc Marin s'implique en tant que relais local sur la Côte Bleue à la promotion des différentes plateformes et observatoires de sciences participatives (GhostMed, Polaris, OBSenMer, BioLit...), et en tant que gestionnaire le Parc Marin veillera à l'intégration des données des usagers aux résultats de ses suivis scientifiques.

1.1.3 Suivre les paramètres et les espèces indicatrices de la qualité du milieu et du réchauffement climatique

Certains suivis scientifiques du Parc Marin sont axés sur l'étude des paramètres physiques, comme la température des eaux marines, et permettent de connaître les variations locales dans le contexte du changement climatique global. Il est prévu la poursuite des suivis bi-annuels (capteurs de température au niveau de 3 stations à différentes profondeurs), comme le suivi d'espèces exotiques envahissantes présentes sur la Côte Bleue (algue planctonique *Ostreopsis ovata* et macrophyte *Caulerpa cylindracea*, poisson flûte *Fistularia commersonii* et poissons lapins *Siganus luridus* et *Siganus rivulatus*...). Concernant les espèces indicatrices de la qualité du milieu marin ou de changements, il est envisagé de renouveler la cartographie et de redéfinir l'état de vitalité et de conservation des ceintures d'algues patrimoniales (Cystoseires et Lithophyllum) sur l'ensemble de la Côte Bleue, avec des zooms sur les secteurs d'intérêt. Ces espèces d'algues et leur dynamique de population pourront être utilisées comme espèces bio indicatrices de bonne qualité du milieu.

Orientation 1.2 : poursuivre la connaissance des deux zones marines protégées

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
1.2.1	Pérenniser le suivi triennal de la réserve du Cap Couronne et poursuivre l'étude référence de l'effet réserve sur la réserve de Carry-le-Rouet					CoBaie, SGB

Descriptifs de l'action :

Le Parc Marin assure les suivis scientifiques et l'étude de l'effet réserve des zones marines protégées (ZMP) de Carry le Rouet depuis 1990, et du Cap Couronne depuis 1995. Pour cette dernière, un suivi triennal des peuplements de poissons est réalisé dans et hors ZMP sous forme de pêches expérimentales et de comptages en plongée. Concernant la ZMP de Carry le Rouet, c'est un suivi régulier pluriannuel des peuplements de poissons dans et hors réserve avec uniquement des comptages en plongée qui est fait depuis 2011, d'après le suivi historique réalisé entre 1990 et 1993 (Harmelin *et al.*, 1995). Le Parc Marin veillera à pérenniser ces suivis à long terme selon les mêmes protocoles.

Orientation 1.3 : faire du territoire du parc, un « laboratoire de terrain » pour les programmes de recherche scientifique régionaux, nationaux et internationaux et l'étude du changement global

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
1.3.1	Coopérer aux réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin et des eaux de baignade					DCE, DCSMM
1.3.2	Poursuivre les partenariats avec les universités, organismes de recherche, et les projets d'expérimentation et de gestion. Animer le Conseil Scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue					DCE, DCSMM, DHFF
1.3.3	Participer aux programmes de recherche nationaux et européens consacrés aux Aires Marines Protégées					DCE, DCSMM, DHFF

Descriptifs des actions :

1.3.1 Coopérer aux réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin et des eaux de baignade

Il existe de nombreux réseaux de surveillance officiels pour le suivi de la qualité des eaux et du milieu marin, du niveau local à l'international. Dans la mesure de ses moyens, le Parc Marin se propose de coopérer avec ces différents réseaux de surveillance, comme celui de la DCE, de la DCSMM, du Réseau National d'Echouage (RNE) ou encore de la qualité des eaux pour la baignade et les activités nautiques en mer avec le réseau de Surfriider Foundation Europe. Le Parc Marin s'engage déjà et continuera de le faire avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour le renseignement de ses données marines sur la plateforme Medtrix de surveillance des eaux côtières et des écosystèmes de Méditerranée. Il est aussi envisagé de se positionner sur le volet surveillance du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), de même que sur les problématiques d'érosion côtière suivi par le BRGM ou encore avec l'Observatoire régional des risques majeurs. Dans le cadre de ces réseaux, l'association à des projets de recherche et développement sera un des axes de travail, par exemple comme cela a été initié en 2019 sur l'indice EBQI de la qualité des écosystèmes étudiés.

1.3.2 Poursuivre les partenariats avec les universités, organismes de recherche, et les projets d'expérimentation et de gestion. Animer le Conseil Scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue

Il convient au travers de cette action d'associer en partenariat les universités et organismes de recherche pour promouvoir le Parc Marin comme « laboratoire de terrain » pour les programmes et projets de recherche appliquée concernant notamment les Aires Marines Protégées (AMP). Ce partage d'expérience se fera également avec les autres gestionnaires d'AMP de Méditerranée. Afin de valider scientifiquement la démarche, les actions de gestion mises en œuvre sur le milieu marin et les avis formulés par le Parc Marin de la Côte Bleue, son Conseil Scientifique sera renouvelé et animé avec la programmation de réunions annuelles. Ce Conseil Scientifique sera consulté sur des thématiques diverses et variées pour apporter une aide à la décision. Certains travaux et suivis du Parc Marin pourront faire l'objet de valorisation sous forme de communications et publications scientifiques pour lesquelles son Conseil Scientifique sera d'une grande importance.

1.3.3 Participer aux programmes de recherche nationaux et européens consacrés aux Aires Marines Protégées

Depuis sa création, le Parc Marin de la Côte Bleue participe et met à disposition ses moyens logistiques et humains pour des collaborations scientifiques de recherche appliquée. L'objectif de cette action sera de continuer à faire connaître ces possibilités dans le cadre de projets de recherche nationaux, de type Liteau, et européens comme le programme Life MARHA en cours jusqu'en 2025, et dont le Parc Marin a pu bénéficier de financement et de formation pratique sur la mise en œuvre de l'indice EBQI.

Objectif 2 : gérer, protéger et valoriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue

Orientation 2.1 : renforcer la protection des milieux marins

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2.1.1	Poursuivre et optimiser l'effort de surveillance sur l'ensemble du territoire du Parc Marin. Maintenir opérationnels les moyens nautiques et les dispositifs de balisage en mer et de signalisation à terre					DCE, DCSMM, DHFF, LiBleu
2.1.2	Assurer le rôle de structure animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine et réactualiser le document d'objectifs (DOCOB)					DHFF

Descriptifs des actions :

2.1.1 Poursuivre et optimiser l'effort de surveillance sur l'ensemble du territoire du Parc Marin. Maintenir opérationnels les moyens nautiques et les dispositifs de balisage en mer et de signalisation à terre

Le maintien de l'effort de surveillance par les agents du Parc Marin de la Côte Bleue reste une des priorités de ce plan d'actions, qu'il conviendra d'optimiser pour la rendre encore plus efficace au regard du territoire couvert par les interventions. L'attention portée aux deux zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne sera poursuivie avec une surveillance en continue pour faire respecter leur intégrité.

Afin d'atteindre ces exigences, il conviendra d'entretenir et de renouveler les moyens logistiques du Parc Marin notamment ses 3 navires, et les matériels nécessaires pour assurer les capacités d'interventions et la sécurité des agents permanents et saisonniers de la structure. De même pour permettre une correcte information aux usagers et leur porter à connaissance la réglementation dans le Parc Marin, l'entretien régulier de la signalétique à terre (37 panneaux d'informations et espars) et en mer (13 bouées de balisage) sera réalisé pour les deux zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne. L'amélioration de l'efficacité de la surveillance passera par l'acquisition de matériels technologiques performants permettant de constater et faire cesser plus rapidement les infractions, tels que des caméras infrarouges, jumelles à vision nocturne, radar et drones.

Le Parc Marin continuera son suivi des données des balises AIS des navires de pêche professionnelle et de s'associer avec les services de contrôle de l'Etat (sémaphore, DDTM, gendarmerie maritime, police...) dans la réalisation de missions conjointes de terrain pour le respect de la réglementation. L'augmentation des veilles nocturnes permettra de mieux cibler les contrevenants et facilitera les poursuites avec preuves à l'appui.

Le Parc Marin engagera les procédures nécessaires (rapportage aux services de l'Etat, saisine du tribunal, plainte avec constitution de partie civile) à l'encontre des infractions les plus graves, comme le chalutage illégal dans la bande côtière et le sennage en zone interdite. Toutes les procédures judiciaires feront l'objet, au regard de l'ampleur de l'infraction, de demande d'indemnités au titre du préjudice écologique.

2.1.2 Assurer le rôle de structure animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine et réactualiser le document d'objectifs (DOCOB)

Depuis 2009, le Parc Marin de la Côte Bleue a été désigné Animateur du site Natura 2000 Côte Bleue Marine FR9301999 par son comité de pilotage (COFIL). Après avoir rédigé le document d'objectifs que les Préfets maritime et de département ont approuvé par arrêté inter-préfectoral en 2014, le Parc Marin met en œuvre les mesures de gestion qui y sont définies et continuera de le faire.

Le COFIL du site Natura 2000 Côte Bleue Marine pourra décider de réactualiser le document d'objectifs pour faire évoluer les mesures gestion, au regard du bilan d'animation des années écoulées et de l'atteinte des objectifs qui ont présidé à la désignation du site. Le cas échéant, le Parc Marin se chargera de cette actualisation ou révision en tant que structure animatrice. La recherche de financement pour la réalisation des mesures de gestion restera une priorité du Parc Marin dans l'animation du site Natura 2000, pour laquelle il sera demandé le maintien et si possible le renforcement du soutien de l'Office Français de la Biodiversité et du Ministère de l'Ecologie.

Orientation 2.2 : assurer la conservation des habitats et des espèces marines protégés, patrimoniaux ou menacés

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2.2.1	Assurer le bon état de conservation de l'herbier de Posidonie, des récifs coralligène et des autres habitats d'intérêt communautaire, en liaison avec une gestion des usages et des activités					DCE, DCSMM, DHFF, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu
2.2.2	Participer à la connaissance et à la conservation des espèces à statut, menacées, ou sensibles, et proposer des évolutions de la réglementation					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
2.2.3	Expérimenter et engager des projets de restauration écologique					DCE, DCSMM, PlanClimat

Descriptifs des actions :

2.2.1 Assurer le bon état de conservation de l'herbier de Posidonie, des récifs coralligène et des autres habitats d'intérêt communautaire, en liaison avec une gestion des usages et des activités

Cette action essentielle pour la préservation des habitats marins les plus sensibles et protégés comme l'herbier de Posidonie (espèce protégée en France depuis 1988 et habitat d'intérêt communautaire prioritaire) correspond à la mise en application du 1^{er} objectif statutaire du Parc Marin de la Côte Bleue, à savoir protéger le patrimoine naturel marin, et du 1^{er} objectif de conservation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. C'est le principal enjeu de conservation de la Côte Bleue qui a été défini pour le plus grand herbier de Posidonie vivant des Bouches du Rhône, soit 1 049 ha (1 198 ha en incluant la matte morte). Les récifs coralligène (222 ha) sont également remarquables et d'une richesse exceptionnelle, comme la présence de gorgones géantes des roches du large et de la Catchoffe, où les niveaux d'enjeux de conservation y sont similaires.

Ainsi, la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan de gestion du Parc Marin de la Côte Bleue et du document d'objectifs du site Natura 2000 Côte Bleue Marine concourront pleinement à assurer le maintien du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire devant la Côte Bleue.

2.2.2 Participer à la connaissance et à la conservation des espèces à statut, menacées, ou sensibles, et proposer des évolutions de la réglementation

Le Parc Marin de la Côte Bleue fait partie des 4 zones géographiques de la façade méditerranéenne à faire l'objet depuis 2015 d'un suivi ciblé des effets des moratoires Mérous et Corb dans le cadre du programme de surveillance engagé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la DIRM. Une méthodologie commune de comptage en plongée a été définie et appliquée pour toutes les zones. Le Parc Marin a été sollicité de nouveau par l'OFB pour continuer à suivre les effets de ces moratoires sur la période 2018-2020. En fonction des résultats obtenus, et de l'évolution de statut d'autres espèces menacées, il conviendra de poursuivre les suivis existants et de les étendre à d'autres espèces si besoin, toujours en partenariat et sous la coordination de l'OFB et la DIRM. L'harmonisation du statut d'espèces comme le poulpe sera étudiée.

2.2.3 Expérimenter et engager des projets de restauration écologique

Depuis 1983, le Parc Marin de la Côte Bleue s'est toujours investi dans l'expérimentation de projets de restauration écologique, à vocation halieutique comme les récifs artificiels (près de 5 000 m³ de récifs de production et de protection anti-chalut) et le captage des larves de poissons (projet GIREL, Driver, Naucratès...). Ce type d'initiative de génie écologique sera à développer comme la mise en place de dispositifs de concentration de poisson (DCP), la complexification ou l'amélioration du fonctionnement des récifs, ou l'évolution des installations existantes telles que les bouées de balisage des zones marines protégées de Carry le Rouet et du Cap Couronne.

Orientation 2.3 : veiller à la continuité terre-mer, et renforcer les partenariats avec les gestionnaires du littoral et du bassin versant

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2.3.1	Assurer une veille sur la frange côtière et les espaces remarquables du littoral et renforcer le rôle de relai opérationnel, côté mer, pour les gestionnaires du littoral et du bassin versant					DCE, SGB, PlanClimat

Descriptifs de l'action :

La prise en compte de l'interface terre-mer est une nécessité pour tout gestionnaire du milieu marin afin de pouvoir appréhender de manière globale et intégrée la gestion des zones côtières. Au travers de cette action, le Parc Marin de la Côte Bleue se proposera de renforcer la coopération avec le Conservatoire du Littoral, sur des thématiques communes comme la fréquentation du littoral. Une attention particulière sera portée au site classé du massif de la Nerthe, dont le classement de près de 5 000 ha s'étend jusqu'à 500 mètres en mer devant la Côte Bleue. Des propositions pour un partenariat fort seront formulées entre le Conservatoire du Littoral, qui détient 3 400 ha de terrain dans le périmètre terrestre du site classé, et le Parc Marin dont le territoire d'intervention englobe 510 ha du périmètre marin classé appartenant au Domaine Public Maritime. La possibilité d'affectation ou d'attribution du Domaine Public Maritime au droit des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral sera étudiée.

En constatant les problématiques d'érosion côtière sur la Côte Bleue, le Parc Marin proposera de continuer sa collaboration avec le BRGM, voire à en être le relais local pour le suivi du trait de côte et des éboulements littoraux, et avec l'Observatoire régional des risques majeurs. A ce titre, une veille littorale sera assurée sur les travaux de confortements de falaises engagés par les collectivités ou des particuliers. Ces évolutions du paysage au fil du temps pourront faire l'objet d'un rapportage auprès de l'Observatoire photographique du littoral vu depuis la mer. Les zones humides en bordure du littoral sont aussi des enjeux forts en termes de biodiversité. Les domaines de compétence du Parc Marin sur les milieux terrestres et aquatiques restent limités, mais fort de son expérience de gestionnaire, il se proposera d'intégrer le comité de gestion de la zone humide de Boumandariel située en limite communale de Martigues et de Sausset les Pins.

Orientation 2.4 : coopérer dans les réseaux nationaux et internationaux et avec les promoteurs d'aires marines protégées

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2.4.1	Poursuivre la coopération dans les réseaux nationaux et internationaux d'Aires Marines Protégées. Collaborer avec des organismes nationaux et internationaux d'Aires Protégées terrestres et marines					DCE, DCMM, DHFF
2.4.2	Renforcer les partenariats et coordonner l'action du Parc Marin de la Côte Bleue avec les gestionnaires d'espaces naturels de proximité					PlanClimat, CoBaie, LiBleu

Descriptifs des actions :

2.4.1 Poursuivre la coopération dans les réseaux nationaux et internationaux d'Aires Marines Protégées. Collaborer avec des organismes nationaux et internationaux d'Aires Protégées terrestres et marines

Le Parc Marin de la Côte Bleue a pu faire profiter de son expérience de gestion et de gouvernance au travers de visites d'échanges avec plusieurs pays méditerranéens, et notamment ceux du Maghreb. Cette coopération sera accentuée avec l'adhésion du Parc Marin au réseau MedPAN. Il est aussi prévu d'étudier la collaboration avec des organismes nationaux et internationaux pour la promotion de transferts d'expérience sur la gestion et le suivi du milieu marin, comme le RAC-SPA ou l'initiative PIM du Conservatoire du Littoral. Inscrits depuis 2018 sur le Liste Verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Parc Marin participera au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN en janvier 2021. Les opportunités de s'associer à l'organisation des Jeux Olympiques en 2024 en France seront étudiées. La poursuite de son implication dans le Forum des AMP (animation, représentation et administration), dans le Groupe d'Etude du Mérou, avec l'Office Français de la Biodiversité, dans le consortium PISCO sera poursuivie au même titre que la continuité des échanges techniques et des expertises de terrains menées en soutien aux autres gestionnaires d'aires marines protégées français et étrangers.

2.4.2 Renforcer les partenariats et coordonner l'action du Parc Marin de la Côte Bleue avec les gestionnaires d'espaces naturels de proximité

Le Parc Marin travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et poursuivra ces échanges avec le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur, l'Observatoire Régional de la Biodiversité, l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Métropole Aix Marseille Provence, etc. De même, des liens forts ont été tissés avec les autres gestionnaires d'espaces naturels voisins, comme le Parc National des Calanques, le Parc Naturel Régional de Camargue, le Conservatoire du Littoral, le GIPREB pour l'étang de Berre ou encore la ville de Marseille. Il conviendra d'accentuer et de renforcer ces partenariats déjà existants notamment avec l'outil Contrat de Baie, afin de coordonner davantage certaines actions de gestion sur ces territoires, en favorisant les échanges et les transferts d'expérience.

Objectif 3 : valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable

Orientation 3.1 : suivre les activités de pêche et caractériser le potentiel halieutique de la Côte Bleue

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.1.1	Suivre les pratiques de la pêche professionnelle sur la Côte Bleue et évaluer leurs incidences au titre de Natura 2000					DCE, DCSMM, DHFF
3.1.2	Identifier les zones de fonctionnalités halieutiques de la Côte Bleue et de sa périphérie et les enjeux qui en découlent pour les pratiques de pêche du secteur					DCSMM

Descriptifs des actions :

3.1.1 Suivre les pratiques de la pêche professionnelle sur la Côte Bleue et évaluer leurs incidences au titre de Natura 2000

Le Parc Marin de la Côte Bleue a établi en 2012 un état des lieux exhaustif des pratiques de pêche professionnelle aux petits métiers sur son territoire, à l'issue d'une thèse de doctorat (Leleu, 2012 ; Leleu *et al.*, 2012, 2014). Le Parc Marin a par la suite mis en place un suivi en routine de la pêche professionnelle par le biais d'enquêtes au débarquement, basées sur du déclaratif : techniques et lieux de pêche, espèces et saisonnalité, suivi des espèces cibles halieutiques et patrimoniales. Les données recueillies sont saisies dans une base de données spécifique. Ce suivi en routine développé par le Parc Marin se fait par une tournée mensuelle dans les ports. Il a pour objectif d'observer l'évolution de la flottille, des techniques et des zones de pêche, d'obtenir une tendance par métier et de suivre l'évolution et la diversité des captures. Une base de données Access spécialement conçue par K. Leleu est maintenant opérationnelle depuis fin 2012 pour saisir et traiter les données collectées selon un protocole bien défini. Les données de ce suivi ont été utilisées par le programme Safenet et valorisées par une publication internationale (Lloret *et al.*, 2019) à laquelle le Parc Marin a participé. Ce suivi des pêches a été intégré au programme interreg FishMPABlue2 (2017-2019), en améliorant la méthodologie (pesée précise de l'ensemble des captures, photographie des caisses, *etc*).

En parallèle et depuis 1994, le Parc Marin suit l'évolution des populations d'oursins comestibles sur la Côte Bleue à la demande de l'administration des Affaires Maritimes, de l'IFREMER et des organisations professionnelles de la pêche (CRPMEM PACA et Prud'homie de pêche de Martigues et Marseille). Une série de comptages en plongée est effectuée sur 10 sites, répartis sur les 2 quartiers maritimes de Martigues et Marseille, qui sont suivis 2 fois par an, avant et après chaque saison de pêche, en automne et au printemps. Ce type de suivi de la ressource, avec une série à long terme de 26 années est d'une grande valeur pour avoir une évaluation globale des tendances évolutives des densités d'oursins sur l'ensemble du milieu marin. Le Parc Marin s'investira dans l'évaluation des incidences de la pêche professionnelle sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire au titre de la démarche Natura 2000. A partir de 2020, cette évaluation sera réalisée en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et le CRPMEM de PACA pour les activités des petits métiers de la pêche professionnelle.

3.1.2 Identifier les zones de fonctionnalités halieutiques de la Côte Bleue et de sa périphérie et les enjeux qui en découlent pour les pratiques de pêche du secteur

La valeur ajoutée d'une gestionnaire d'AMP présent de longue date sur un territoire, est de pouvoir recueillir, organiser, hiérarchiser, confronter des données disparates en provenance de diverses sources, et de tenter de saisir une partie des phénomènes qui habituellement nous échappent concernant le milieu marin car soumis à des observations ponctuelles, selon des techniques le plus souvent indirectes. L'étude des connaissances empiriques des pêcheurs sur le cycle de vie des principales espèces permet de disposer d'informations essentielles et souvent complémentaires aux approches scientifiques pour envisager une meilleure gestion et préservation des ressources halieutiques. Ces expériences professionnelles de terrain, riches en enseignement pour un gestionnaire comme le Parc Marin, concernent la pêche professionnelle (fileyeurs, palangriers, chalutiers, lamparos) et amateur (pêche de loisir embarquée, du bord et chasse sous-marine). Il sera envisagé une étude de faisabilité pour l'instauration d'une zone de conservation halieutique (ZCH) à l'échelle de la Camargue, du golfe de Fos, de l'étang de Berre, et de la Rade de Marseille.

La préservation des fonctionnalités halieutiques, comme les frayères, est un enjeu majeur auquel le Parc Marin souhaite contribuer au travers de sa participation à différents projet de recherche, tel que ConnectMed de l'IFREMER (télémétrie acoustique ciblant quatre espèces côtières : la daurade royale, le loup, le muge et la saupe), ou le site atelier d'acoustique passive du réseau CALME de l'Agence de l'Eau et sur les frayères de loups de la Côte Bleue.

Orientation 3.2 : poursuivre une démarche de pêche durable

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.2.1	Poursuivre la réflexion vers de nouvelles mesures en faveur d'une pêche professionnelle côtière durable					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie, LiBleu
3.2.2	Intégrer les pratiques de la pêche de loisir et leur évolution dans les objectifs de gestion des ressources halieutiques					DCE, DCSMM, SGB

Descriptifs des actions :

3.2.1 Poursuivre la réflexion vers de nouvelles mesures en faveur d'une pêche professionnelle côtière durable

En fonction des résultats des suivis des pratiques de pêche professionnelle artisanale et de la ressource halieutique, le PMCB pourra poursuivre une réflexion sur la définition d'outils pour une pratique de pêche côtière durable : extension ou création de réserve marine, préservation des frayères, suivi de la ressource et des débarquements, immersion ou complexification des récifs artificiels, partage de l'espace et de la ressource, promotion des techniques les plus sélectives, jachères et arrêts biologiques, « charte de pêche durable », démarche écosystémique au sens du règlement européen pour l'application de la Politique Commune des Pêches en Méditerranée, limitation des prises accessoires. La mise en œuvre de nouvelles mesures sera étudiée, notamment la création de zone de conservation halieutique ou l'évolution de statut en réserve naturelle halieutique.

3.2.2 Intégrer les pratiques de la pêche de loisir et leur évolution dans les objectifs de gestion des ressources halieutiques

L'essor de la pêche de loisir en mer et le nombre de pratiquants sont en constante augmentation ces dernières années, ainsi que des techniques de pêche devenues très performantes. La flottille, les activités et les techniques de pêche évoluent continuellement. Cette action de gestion a pour objectif de suivre et compléter ces informations afin de mieux appréhender leurs impacts réels et potentiels sur les habitats et les espèces, et d'améliorer les pratiques pour la pêche de loisir par l'élaboration d'un code de bonne conduite. Concrètement, il s'agira de suivre les pratiques de pêche en bateau, du bord et de la pêche sous-marine (techniques, matériels, localisation, nombre de sorties, etc.) afin de localiser les zones, les typologies des pêches et si possible caractériser les prélèvements sur la ressource ; les caractéristiques et le dimensionnement du mouillage dans le cas de la pêche de loisir en bateau pour déterminer la façon et les modalités d'ancrage (type d'ancre, longueur de chaîne, système de flotteur coulissant, nombre de cycle d'ancrage, matériel de positionnement, etc.).

Dans le cadre de l'organisation de concours de pêche de loisir en bateau, du bord ou en apnée devant la Côte Bleue, le Parc Marin sollicitera les organisateurs sur la base du volontariat, pour pouvoir accéder aux résultats et aux statistiques des prises capturés (espèces, nombre, taille, poids...), comme cela est déjà le cas pour la pêche sous-marine depuis 2013 avec le Comité Provence de la Fédération Nationale de Pêche Sportive en Apnée FNPSA. Le recueil et la compilation de ces informations permettront de juger de l'évolution des prélèvements effectués dans le cadre de la pêche de loisir à titre individuel et de l'organisation de concours. Une réflexion globale sera ensuite à mener sur les possibilités d'intégration de ces données dans une démarche de définition d'objectifs de gestion des ressources halieutiques.

Orientation 3.3 : expérimenter des outils de gestion et d'amélioration de la ressource halieutique

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.3.1	Poursuivre des expérimentations en matière d'outils de gestion halieutique					DCE, DCSMM, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu

Descriptifs de l'action :

A l'image des travaux déjà réalisés depuis ses 38 ans de gestion, le Parc Marin se devra de continuer à être force d'expérimentation en matière d'outils de gestion halieutique. En premier lieu, il s'agira de suivre et d'évaluer l'efficacité de ses récifs artificiels de production de protection pour juger de l'adéquation de ces aménagements avec la stratégie de façade de restauration écologique issue du plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

Dans un second temps, en fonction des conclusions de cette évaluation et de la déclinaison en schémas territoriaux de restauration écologique (STERE), il pourra être envisagé des scénarios d'évolution de ces outils de gestion de la biodiversité marine, tels que des récifs expérimentaux utilisant la colonne d'eau (type filières/DCP ou modules hauts), des captages de larves (micro-récifs et/ou optimisation du balisage permanent en mer comme celui des zones marines protégées). Le développement de ce génie écologique ne doit pas se faire au détriment des missions essentielles à assurer en premier lieu comme la gestion et la conservation du milieu marin, ainsi que le respect des réglementations existantes, qui sont de loin les mesures les plus efficaces.

Afin d'adopter une vision globale sur la diversité des expérimentations et de se tenir informer des évolutions en cours, une collaboration et l'apport de l'expertise du Parc Marin sera à mener avec les projets locaux, comme les récifs Prado à Marseille à la Ciotat et en Camargue, ou à plus large échelle. De même, il sera nécessaire de poursuivre des suivis scientifiques réguliers sur les récifs artificiels de la Côte Bleue afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ce type d'outils, et d'en étudier les évolutions à long terme sur les peuplements biologiques.

Orientation 3.4 : faciliter le fonctionnement des instances, la valorisation et la diversification de la pêche professionnelle artisanale

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.4.1	Participer aux instances de la pêche professionnelle et à l'élaboration des politiques de gestion de la ressource et des habitats					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
3.4.2	Aider à la valorisation et à la diversification des métiers et des produits de la pêche					DCSMM, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu

Descriptifs des actions :

3.4.1 Participer aux instances de la pêche professionnelle et à l'élaboration des politiques de gestion de la ressource et des habitats

Au vu de son expérience de gestion, le Parc Marin de la Côte Bleue se devra de continuer à participer aux instances de la pêche professionnelle, tels que les réunions avec les affaires maritimes de l'Etat, les prud'homies de pêche, les comités régional et national des pêches et des élevages marins ainsi que le conseil consultatif régional de Méditerranée. La participation du Parc Marin à l'élaboration des politiques de gestion pourra être valorisée avec l'expérience menée depuis 1983 avec les professionnels de la pêche en matière de gestion de la ressource sur la Côte Bleue. Très récemment (mai 2020), le Parc Marin a été désigné comme expert du Groupe de Travail pêche du réseau MedPAN, pour élaborer des politiques de gestion des pêches dans le cadre de plusieurs programmes européens en cours (Interreg MPA NETWORKS (2020-2022), projet COGITO (2018-2022), et les projets de la Fondation MAVA (2020-2022). Ce Groupe de Travail est composé de 36 experts à l'échelle Méditerranéenne.

3.4.2 Aider à la valorisation et à la diversification des métiers et des produits de la pêche

Le Parc Marin de la Côte Bleue entretient des liens forts avec les professionnels de la pêche artisanale depuis sa création. Dans un contexte difficile pour ces pêcheurs, le Parc Marin pourra apporter son aide à la diversification de leurs activités. La valorisation des produits de la pêche locale auprès du public et des consommateurs passe en premier lieu par des évolutions d'image et de perception : il s'agira pour le Parc Marin de la Côte Bleue de présenter la durabilité des pratiques et leur compatibilité avec la préservation du milieu marin. En cela l'existence du Parc Marin fondée sur l'engagement de la profession et la mise en place de mesures volontaires de réglementation de la pêche est un point d'appui important.

Un autre aspect réside dans l'image générale du métier de pêcheur qui est mal connu dans ses réalités et ses contraintes. Les outils mis en œuvre pourront passer par le biais des AMAP ou d'événementiels (dégustations, Fish dating, Slow fish...) considérés comme un axe important par les pêcheurs professionnels, dont quelques-uns sont déjà engagés dans des démarches ponctuelles ou vers une diversification de leur activité avec le pescatourisme. Cette action consistera entre autre à s'associer à de futurs projets axés sur ces thématiques, comme dans le cadre du FEAMP, et à revoir les outils de valorisation déjà testés ailleurs ; à sélectionner les actions possibles avec les pêcheurs ; à concevoir et réaliser les produits retenus par les pêcheurs ; et à aider les pêcheurs dans l'appropriation de ces outils.

D'autres pistes pourront être développées comme de contribuer à l'élaboration d'un outil de communication de type guide, plaquette d'information ou livret dont l'objectif sera de valoriser les bonnes pratiques de la pêche aux petits métiers qui ne dégradent pas les habitats et les espèces. L'objectif final sera d'informer le grand public et les consommateurs pour orienter leurs achats dans l'intérêt de la promotion d'une pêche durable pour préserver le milieu marin.

Orientation 3.5 : mettre en valeur le patrimoine culturel de la pêche artisanale

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.5.1	Collaborer avec les prud'homies de pêche pour la conservation du patrimoine de la pêche côtière					SGB

Descriptifs de l'action :

La mise en place d'une collaboration avec les prud'homies pour la conservation du patrimoine de la pêche côtière de la Côte Bleue est une volonté du Parc Marin qui pourra se concrétiser sous plusieurs formes : aider au maintien du « Petit Musée de Carro » consacré aux activités fondatrices des noyaux villageois locaux : l'extraction de blocs de carrières et, en principal, la pêche artisanale ; contribuer à la réalisation d'un ouvrage sur la pêche professionnelle côtière (techniques, types de pêche, espèces, navires, sites, saisonnalité, circuit de distribution) et recenser les navires, les différents métiers, techniques et engins de pêche d'intérêt et à conserver. L'enregistrement des témoignages de pêcheurs retraités ou en fin d'activités sera aussi une opportunité d'impliquer et de recueillir la mémoire des anciens pour la transmettre aux générations futures sous forme d'exposition, d'ouvrages et de plaquettes. Un livre recueil photographique est également à l'étude, avec le photographe Yann Clavé.

Objectif 4 : favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral

Orientation 4.1 : recueillir les données sur les usages récréatifs sur la Côte Bleue

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
4.1.1	Suivre et qualifier les évolutions de la fréquentation du milieu marin et de la frange littorale par l'ensemble des usages récréatifs					DHFF, CoBaie
4.1.2	Pérenniser les patrouilles Côte Bleue sur l'ensemble du territoire du Parc Marin					DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie

Descriptifs des actions :

4.1.1 Suivre et qualifier les évolutions de la fréquentation du milieu marin et de la frange littorale par l'ensemble des usages récréatifs

Afin d'identifier et de définir les niveaux de pression que génèrent les activités humaines sur les habitats marins et les espèces, il convient de poursuivre la connaissance de l'évolution des usages et de la fréquentation maritime devant la Côte Bleue. Cet état des lieux des pratiques est un préalable indispensable à la mise en œuvre de stratégies de gestion et de coordination en faveur de la bonne conservation des habitats marins.

Il est proposé de continuer les suivis de fréquentation opérés devant l'ensemble de la Côte Bleue par le Parc Marin de juin à septembre afin de constituer une base de référence sur les différentes pressions ; de travailler avec le Parc National des Calanques sur l'étude de la fréquentation à l'échelle de la rade et des deux AMP pour identifier d'éventuels reports d'usages liées aux réglementations spécifiques sur ces zones ; de coordonner certains comptages avec l'outil MEDOBS (observatoire aérien des usages) ; de caractériser les sites fortement fréquentés au cours d'un cycle d'observation sur la journée entière (un site chaque année) ; d'intégrer les données acquises au format de l'Observatoire du littoral du Contrat de Baie ; de recueillir, via le dispositif des balises AIS embarquées sur les grands navires de plaisance et de commerce, le positionnement du mouillage le plus précis possible, la durée de stationnement et le type de navire mouillant dans les eaux du Parc Marin ou en périphérie dans les zones de mouillage Est et Ouest du Grand Port Maritime de Marseille

4.1.2 Pérenniser les patrouilles Côte Bleue sur l'ensemble du territoire du Parc Marin

Depuis 2006, le Parc Marin de la Côte Bleue met en place, de juin à septembre, des patrouilles nautiques Côte Bleue sur le territoire dont il a la gestion. Les missions de ces patrouilles ont répondu pleinement aux attentes du plan de gestion 2008-2015 et seront donc reconduites dans le plan de gestion 2020-2030. Les patrouilles nautiques auront pour objectifs d'évaluer et de mesurer le développement des principaux usages de loisir en mer, mais aussi de prévenir et sensibiliser les pratiquants au respect du milieu marin.

Les patrouilles s'appuieront sur quatre missions principales : rappeler la réglementation en vigueur sur le territoire et porter à connaissance des usagers la nouvelle réglementation de déclinaison locale de l'arrêté préfectoral n°123/2019 concernant les mouillages ; participer à la campagne « Ecogestes pour la Méditerranée » ; réaliser des enquêtes auprès des usagers ; réaliser des comptages de fréquentation et le recensement des usagers sur l'ensemble du littoral de la Côte Bleue ; sensibiliser et communiquer auprès de toutes les catégories d'usagers à la préservation du milieu marin.

Orientation 4.2 : aider à maîtriser les impacts environnementaux des usages récréatifs en mer et sur le littoral

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
4.2.1	Mettre en place, suivre, et faire évoluer une stratégie des mouillages sur la Côte Bleue. Inciter à des pratiques de mouillage des plaisanciers en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu
4.2.2	Favoriser une gestion partagée des sites de plongées et des pratiques respectueuses de l'environnement					DCE, DCSMM, DHFF, CoBaie, PlanClimat, PlanMer, SGB
4.2.3	Proposer une démarche de pêche durable pour la pêche de loisir, développer des pratiques de pêche responsable et encadrer l'organisation des concours					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat
4.2.4	Inciter à des pratiques et usages nautiques de loisir en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles par le biais de charte ou de code de bonne conduite					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie

Descriptifs des actions :

4.2.1 Mettre en place, suivre, et faire évoluer une stratégie des mouillages sur la Côte Bleue. Inciter à des pratiques de mouillage des plaisanciers en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles

En 2019, la Préfecture maritime a actualisé la stratégie de gestion des mouillages en Méditerranée par un volet opérationnel et orientations plaisance et grande plaisance, dans le cadre de +la mise en œuvre du PAMM. Le Préfet maritime a signé le 3 juin 2019 l'arrêté préfectoral n°123/2019 fixant le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales française de Méditerranée. Aussi le Parc Marin de la Côte Bleue y a vu l'opportunité de rédiger sa propre stratégie locale de gestion des mouillages des navires afin de pouvoir disposer d'un document synthétique qui formule des propositions de gestion à porter au débat des collectivités et des services de l'Etat pour le maintien du bon état écologique des eaux marines devant la Côte Bleue. Cette stratégie locale du Parc Marin sera un « document cadre » qui aura deux vocations principales : servir de base de travail pour la démarche de déclinaison locale par la DDTM de l'arrêté préfectoral n°123/2019 dans les Bouches du Rhône ; et constituer la ligne directrice de gestion des mouillages dans le nouveau plan de gestion 2020-2030 du Parc Marin de la Côte Bleue. En effet, la mise en œuvre de la stratégie locale du Parc Marin a vocation à être précisée dans un plan d'actions et des priorités d'interventions. Il s'agira

de la rendre opérationnelle au travers de ce nouveau plan de gestion qui reprendra les actions déjà réalisées ou les mesures d'animation récurrentes qu'il conviendra de poursuivre, et les nouvelles actions à mettre en œuvre pour inciter à des pratiques de mouillage des plaisanciers en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles.

4.2.2 Favoriser une gestion partagée des sites de plongées et des pratiques respectueuses de l'environnement

Les habitats d'intérêt communautaire sensibles (herbier de Posidonie, récifs coralligène, faciès à gorgones,...) subissent des dommages au niveau des sites de plongée en raison des ancrages répétés des bateaux de plongée. Après analyse de la fréquentation et de la sensibilité des 34 principaux sites de plongée de la Côte Bleue, il s'est avéré que certains sites de plongée les plus fréquentés sont localisés sur des fonds sensibles et nécessitent d'être équipés de dispositifs d'amarrage écologique de type bouées intermédiaires en sub-surface ou en surface. L'emplacement de chaque aménagement devra être défini en étroite collaboration avec les structures de plongée, l'animateur du site Natura 2000 Côte Bleue Marine et les services de l'Etat.

Le Parc Marin accompagnera cette procédure et essaiera d'identifier un maître d'ouvrage pour la mise en place de ces dispositifs. La signature d'une charte de bon usage pourra conditionner l'utilisation partagée de ces aménagements, incitera à des pratiques respectueuses de l'environnement, et permettra également d'en préciser les modalités d'amarrage. Un suivi de la fréquentation des sites aménagés sera à entreprendre pour déterminer le bon fonctionnement de ces dispositifs et leurs effets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que sur les usages.

4.2.3 Proposer une démarche de pêche durable pour la pêche de loisir, développer des pratiques de pêche responsable et encadrer l'organisation des concours

Suite à l'analyse des pratiques de la pêche de loisir en mer (cf. action 3.2.2), le Parc Marin proposera d'engager une démarche de pêche de loisir durable avec les usagers non affiliés, les associations (clubs, sociétés nautiques) et les fédérations concernées (FFPM, FNPP, FFPS, FNPSA, FCSMP, FFESSM). L'identification, l'amélioration et le développement de pratiques de pêche responsable seront promus par l'édition et la diffusion à large échelle de supports de communication de type plaquette ou dépliant entre autre. Les concours de pêche de loisir en bateau organisés par les différentes associations et fédérations sont également en plein développement et leur nombre augmente chaque année. Il est envisagé un encadrement de ces concours pour favoriser les bonnes pratiques de pêche de loisir en compétition dans la mesure des possibilités et de son acceptation. Cela pourra faire l'objet d'établissement de convention ou de charte, comme c'est déjà le cas depuis 2013 avec la convention entre le Parc Marin et le Comité Provence de la FNPSA pour les compétitions de pêche sous-marine devant la Côte Bleue.

4.2.4 Inciter à des pratiques et usages nautiques de loisir en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles par le biais de charte ou de code de bonne conduite

Les activités de loisir en mer et sur le littoral sont en plein essor sur la Côte Bleue. Certaines pratiques et comportements peuvent générer des incidences significatives sur les habitats et les espèces vulnérables. Le Parc Marin continuera de promouvoir et d'inciter les usagers et les professionnels à s'engager dans une démarche écoresponsable, en adhérant à la charte issue du plan de gestion et du site Natura 2000 Côte Bleue Marine pour partager des valeurs communes et marquer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel marin. D'autres campagnes de sensibilisation pourront être encouragées, comme « Inf'eau mer » sur les plages ou par le biais du sentier du littoral de la Côte Bleue.

Objectif 5 : être le relais des politiques locales pour les procédures et projets concernant le milieu marin et la frange littorale de la Côte Bleue

Orientation 5.1 : participer aux schémas et stratégies territoriales

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
5.1.1	Suivre et contribuer aux stratégies et directives européennes et leur déclinaison au niveau du Plan d'Action pour le Milieu Marin					DCE, DCSMM, DHFF
5.1.2	Participer à la gouvernance et mettre en œuvre le Contrat de Baie de la Métropole					CoBaie, LiBleu
5.1.3	Coordonner l'action du syndicat mixte avec les autres gestionnaires du territoire : communes, Métropole, GPM, Ville de Marseille, Parc National des Calanques, Conservatoire du Littoral, PNR Camargue, GIPREB					DHFF, CoBaie, LiBleu

Descriptifs des actions :

5.1.1 Suivre et contribuer aux stratégies et directives européennes et leur déclinaison au niveau du Plan d'Action pour le Milieu Marin

Les études et suivis scientifiques ont été largement développés par l'équipe du Parc Marin de la Côte Bleue et les scientifiques associés. Le Parc Marin est ainsi devenu au fil du temps un terrain majeur d'études scientifiques et de recherche sur les Aires Marines Protégées françaises et dispose d'un corpus de données très complètes et de références notamment sur les pratiques de pêche professionnelles et récréatives, les habitats marins côtiers, l'ichtyofaune et les espèces patrimoniales. A son niveau, le Parc Marin souhaiterait contribuer au programme de mesures du PAMM de Méditerranée dans l'objectif C « ressources halieutiques du golfe du Lion et des zones côtières » via les suivis de pêches récréative et professionnelle développés par le PMCB, ainsi que l'objectif A « biodiversité-écosystèmes des petits fonds côtiers ». La participation à d'autres volets sera aussi envisagée, notamment sur les enjeux liés aux pressions identifiées : « les arts traînants », « les mouillages », « l'artificialisation du littoral ». Le Parc Marin pourra également apporter une contribution à d'autres objectifs, comme l'objectif I « les espèces non indigènes envahissantes » et l'objectif G « les déchets marins ». Plus globalement, le Parc Marin se positionnera et suivra systématiquement les stratégies territoriales qui concerneraient son territoire : SDAGE, DCE, DCSMM, PAMM, démarche AMCRE, stratégies de façade sur le mouillage/plongée/restauration, le schéma territorial de restauration écologique STERE, ou pour autre toute politique de gestion du Domaine Public Maritime.

5.1.2 Participer à la gouvernance et mettre en œuvre le Contrat de Baie de la Métropole

La planification de l'espace maritime et la coordination des actions de gestion à mettre en œuvre dans le périmètre du Contrat de Baie sont assurées par la Métropole Aix Marseille Provence. Le Parc Marin s'est déjà pleinement investi dans la réalisation des actions qu'il portait au cours de la phase 1 du Contrat de Baie. Suite à l'extension de son périmètre au golfe de Fos sur Mer, le Parc Marin a proposé en 2019 d'actualiser certaines de ses actions inscrites dans la phase 1, et de mettre en œuvre de nouvelles actions sur ce territoire élargi pour la phase 2 du Contrat de Baie. Instance de concertation et de décision, le Comité de Baie a pour mission de contrôler et suivre le Contrat de Baie. Il valide les orientations du programme

d'action et les perspectives, ainsi que le rapport d'activités annuel. Le Comité de Baie est composé de 60 membres répartis en 4 collèges. Le Parc Marin de la Côte Bleue participe activement à cette gouvernance au sein du collège des personnes qualifiées et continuera de le faire, de même que de concevoir, proposer et assurer la maîtrise d'ouvrage des actions entrant dans le champ de compétences du syndicat mixte sur le territoire de la Côte Bleue.

5.1.3 Coordonner l'action du syndicat mixte avec les autres gestionnaires du territoire : communes, Métropole, GPMM, Ville de Marseille, Parc National des Calanques, Conservatoire du Littoral, PNR Camargue, GIPREB

Le Parc Marin de la Côte Bleue veillera à la cohérence et à la lisibilité des actions élaborées sur les différents territoires avec les autres gestionnaires (communes, Métropole Aix Marseille Provence, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Ville de Marseille, Parc National des Calanques, Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional de Camargue, GIPREB) : mesures relatives au mouillage, à la pêche professionnelle et de loisir ; évaluation des risques de reports d'usages ; participation aux démarches du GPMM et aux consultations relatives à l'arrêté inter-préfectoral de révision de la zone maritime et fluviale de régulation du GPMM ; participation à l'élaboration du Livre Bleu de la Métropole Aix Marseille Provence ; et maîtrise d'ouvrage des actions entrant dans le champ de compétences du syndicat mixte sur le territoire de la Côte Bleue.

Orientation 5.2 : collaborer avec les services de l'Etat et avec les collectivités territoriales

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
5.2.1	Fournir une assistance technique aux collectivités membres et notamment les communes littorales. Suivre des balisages écologiques dans la bande des 300 mètres					DHFF, SGB, CoBaie
5.2.2	Suivre ou coordonner des actions sur la frange littorale : banquettes de Posidonie, échouages de mammifères marins et de tortues. Sensibiliser les acteurs et les usagers à la problématique des macrodéchets					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu

Descriptifs des actions :

5.2.1 Fournir une assistance technique aux collectivités membres et notamment les communes littorales. Suivre des balisages écologiques dans la bande des 300 mètres

Le Parc Marin de la Côte Bleue avait identifié dès 2003 que le balisage communal en période estivale dans la bande des 300 mètres constitue l'atteinte la plus importante aux herbiers de Posidonie du fait de l'abrasion par les chaînes, dont 5 à 10 m² peuvent être endommagés chaque année pour chaque bouée. Ainsi, grâce à l'ancien plan de gestion 2008-2015, le Parc Marin a pu faire évoluer les techniques de balisage saisonnier pour

diminuer la dégradation des herbiers de Posidonie. Un certain nombre d'actions ont pu être réalisées en liaison avec les communes en ce qui concerne les bouées des 300 mètres, des chenaux de navigation, des zones interdites aux engins à moteurs et des zones de baignade.

En s'appuyant sur cette généralisation des balisages écologiques à l'ensemble des communes de la Côte Bleue, le Parc Marin proposera de poursuivre avec ces collectivités son rôle de maître d'œuvre pour les suivis administratifs et techniques des opérations, pour le montage de dossiers de demande de subvention du type Contrat Natura 2000 ou convention avec l'Office Français de la Biodiversité, et pour les demandes d'aide aux communes du Conseil Départemental.

Le Parc Marin pilotera la rédaction des parties écologiques des cahiers des clauses techniques des dossiers d'appels d'offres pour chaque commune. Il apportera son appui dans l'analyse des candidatures, en tant que qu'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, avec la réalisation d'expertises sur le terrain pour le suivi et les vérifications de l'achèvement et de la conformité des travaux.

5.2.2 Suivre ou coordonner des actions sur la frange littorale : banquettes de Posidonie, échouages de mammifères marins et de tortues. Sensibiliser les acteurs et les usagers à la problématique des macrodéchets

Le Parc Marin travaillera en partenariat avec les communes pour les actions menées sur la frange littorale, comme le maintien des plages, les apports de matériaux, et la gestion des banquettes de posidonies qui luttent naturellement contre l'érosion. Plus globalement, le Parc Marin poursuivra sa collaboration au Réseau National d'Echouage (RNE) des mammifères marins et des tortues, avec l'association de connaissance et de préservation des mammifères marins en Méditerranée MIRACETI et le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF et CESTMed), mais aussi avec les autres acteurs de ce réseau que sont les pompiers, les services de police et de gendarmerie, et les services techniques des communes.

Toutes les informations recueillies dans ce cadre seront transmises aux scientifiques concernés. Le Parc Marin continuera de participer aux opérations de ramassages sur la frange littorale de macros déchets en lien avec les opérations Ports Propres et Calanques Propres. Sur sollicitation des collectivités, le Parc Marin pourra également suivre les opérations de dragages sur le milieu marin pour les infrastructures maritimes.

Orientation 5.3 : associer le PMCB aux décisions d'aménagements du littoral et suivre les impacts de ces projets

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
5.3.1	Poursuivre l'association du PMCB aux décisions d'aménagements du littoral et aux projets structurants, ainsi qu'à la formulation d'avis sur les incidences des plans, projets et manifestations					DHFF
5.3.2	Analyser les incidences et suivre les impacts des aménagements littoraux					DCE, DCMM, DHFF, SGB, Cobaie, LiBleu

Descriptifs des actions :

5.3.1 Poursuivre l'association du PMCB aux décisions d'aménagements du littoral et aux projets structurants, ainsi qu'à la formulation d'avis sur les incidences des plans, projets et manifestations

Depuis la mise en place en 2009 de la démarche Natura 2000 en mer devant la Côte Bleue, le Parc Marin est régulièrement consulté par les porteurs de projets et les services de l'Etat sur les décisions d'aménagement du littoral ainsi que pour la formulation d'avis sur les incidences des plans, projets et manifestations. La finalité de cette procédure est d'étudier et de valider leur compatibilité avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du site.

Aussi, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, le Parc Marin se chargera de répondre aux sollicitations des porteurs de projets par la diffusion de documents, de données et d'informations sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou sur les activités socio-économiques du site. De même, à la demande des services de l'Etat, le Parc Marin pourra également avoir à se prononcer techniquement sur la compatibilité d'un projet au regard de la bonne conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

5.3.2 Analyser les incidences et suivre les impacts des aménagements littoraux

Dans le cadre de certains aménagements littoraux, le Parc Marin apportera son appui technique aux porteurs de projets et effectuera des missions d'expertises de terrain pour évaluer et suivre leurs incidences sur le milieu marin. A ce titre, pour le renouvellement de l'autorisation temporaire d'occupation d'organisation et de gestion des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) de Tamaris et des Laurons, la ville de Martigues a souhaité confier au Parc Marin un suivi de l'impact environnemental des aménagements existants sur les 2 sites, ainsi qu'un suivi de l'herbier de Posidonie situé à l'intérieur de l'anse de Tamaris incluant un suivi cartographique de son évolution. Ces suivis seront pluriannuels avec un retour tous les deux ans à partir de 2020.

D'autres projets ou aménagements feront l'objet de l'expertise du Parc Marin, en fonction de leur ampleur et des enjeux écologiques identifiés, comme cela a été initié avec la société Orange pour l'enlèvement de quatre câbles sous-marins de télécommunication désactivés dans l'anse de Couronne Vieille à Martigues, et qu'il conviendra de poursuivre jusqu'à l'achèvement des travaux. D'autres exemples de suivis des incidences des projets par le Parc Marin peuvent dès à présent être mentionnés comme la désobstruction de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration des eaux usées de Carry-Sausset, ou encore la pérennisation de la digue de protection de la centrale thermique d'EDF à Ponteau sur la commune de Martigues.

Orientation 5.4 : veiller aux pollutions accidentelles en mer et sur le littoral, alerter et contribuer à la chaîne de lutte

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
5.4.1	Collaborer au suivi et à la gestion des pollutions. Identifier les facteurs de risques de pollutions accidentelles					DCE, DCMM, PlanClimat, CoBaie, LiBleu

Descriptifs de l'action :

Le Parc Marin poursuivra sa mission de veille et d'alerte en cas d'événements de pollutions en mer et sur le littoral. Les agents se déploieront sur le terrain par mer ou depuis le littoral, et contribueront à une vision à la fois globale et détaillée site par site de la situation. En fonction de l'ampleur de la pollution, il sera réalisé un suivi cartographique et photographique permettant de préciser les secteurs impactés et d'estimer les volumes de polluants, comme lors des pollutions par cires paraffiniques en 2014 et par hydrocarbures en 2018. Toutes ces informations seront transmises aux collectivités et services de l'Etat en charge de la gestion des pollutions, et le Parc Marin s'intégrera à la chaîne d'actions coordonnées par le Préfet de département. Dans certains cas comme l'échouage de navire, le Parc Marin identifiera les sources de pollutions potentielles et formulera des recommandations pour les éviter ou les circonscrire autant que possible. La formation du personnel du Parc Marin pour la gestion de crises et la mise à disposition d'équipements de protection individuelle devront être assurées pour pouvoir intervenir en sécurité. Il est aussi envisagé la participation aux exercices de type infra-POLMAR/Mer et POLMAR/Terre de lutte contre les pollutions par hydrocarbures du littoral, sous réserve de l'accord de la DDTM et des centres opérationnels concernés.

Objectif 6 : répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin

Orientation 6.1 : favoriser les missions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin sur l'ensemble du territoire de la Côte Bleue

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
6.1.1	Poursuivre les stages de découverte et faire évoluer le programme et les outils d'éducation à l'environnement littoral et marin en partenariat avec l'éducation nationale, les structures locales d'éducation à l'environnement et les collectivités					DCMM, DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie
6.1.2	Aider à la création et accompagner dans le temps les Aires Marines Educatives sur le territoire du Parc Marin					
6.1.3	Poursuivre les visites guidées de surface dans la réserve de Carry le Rouet et examiner les possibilités d'évolution					DCMM, DHFF

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
6.1.4	Participer à des manifestations grand public, en incluant d'autres thèmes que le milieu marin					DCSMM, DHFF, CoBaie, LiBleu
6.1.5	Programmer des expositions, ateliers et conférences à l'observatoire du Parc Marin					
6.1.6	Proposer une signalétique sur le littoral favorisant la sensibilisation des usagers aux enjeux littoraux et à la biodiversité					DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat
6.1.7	Décliner un programme de formation à l'environnement marin et littoral à destination des habitants, des élus, des personnels communaux, des enseignants, ...					DCSMM, SGB

Descriptifs des actions :

6.1.1 Poursuivre les stages de découverte et faire évoluer le programme et les outils d'éducation à l'environnement littoral et marin en partenariat avec l'éducation nationale, les structures locales d'éducation à l'environnement et les collectivités

Le Parc Marin organise depuis 1984 des stages de découverte à l'environnement marin auprès des écoles primaires de la Côte Bleue sous la forme de classes de mer. Avec plus de 28 000 élèves sensibilisés, cette action essentielle sera reconduite en prenant soin de faire évoluer le programme de ses animations ainsi que les différents outils pédagogiques en accord avec l'éducation nationale. Les partenariats avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (l'AIEJE, SPNE, Ecoute ta planète, Perles de la Côte Bleue, SIBOJAI,...) seront maintenus et renforcés. Le Parc Marin intégrera et adaptera au programme de ses animations et aux outils pédagogiques les enjeux et les objectifs de la démarche Natura 2000 en mer, avec particulièrement ceux du site Natura 2000 Côte Bleue Marine.

6.1.2 Aider à la création et accompagner dans le temps les Aires Marines Educatives sur le territoire du Parc Marin

Le Parc Marin se proposera d'aider à animer, coordonner et suivre les différents projets de création d'aires marines éducatives sur le territoire de la Côte Bleue en partenariat avec l'Education Nationale, l'Office Français de la Biodiversité, les associations et les collectivités.

6.1.3 Poursuivre les visites guidées de surface dans la réserve de Carry le Rouet et examiner les possibilités d'évolution

Les visites du sentier sous-marin dans la zone marine protégée de Carry continueront d'être organisées et coordonnées en partenariat avec les offices de tourisme des villes de Carry le Rouet et de Martigues pour les prises de réservation. Le Parc Marin recherchera des sponsors et/ou d'autres partenaires pour la fourniture de matériels pour les participants du sentier sous-marin (combinaisons, masques et tubas entre autre). La mise à disposition et l'installation d'infrastructures supplémentaires sera à étudier, comme un local pour stocker le matériel à proximité de l'activité et un stand d'information pérenne. Une réflexion sera menée sur l'opportunité de rendre le sentier sous-marin payant aux participants ainsi qu'une évolution des créneaux horaires. L'étude d'une labellisation, de la mise en place de balisage ou de panneaux explicatifs sous-marins sera engagée.

6.1.4 Participer à des manifestations grand public, en incluant d'autres thèmes que le milieu marin

La participation du Parc Marin sera maintenue pour les manifestations telles que Septembre en mer, les Journées du Patrimoine, le Salon 100% Nature ou le Salon des jeunes à Martigues. Il sera envisagé d'étendre ces participations à d'autres manifestations sur le territoire ou le département en incluant d'autres thèmes que l'environnement marin : patrimoine culturel et historique, faune et flore terrestre littorale, archéologie, géologie, pêche et ressource, risques naturels, macro déchets et tri sélectif, forêt et incendies, pastoralisme et agriculture, espèces introduites, biodiversité, changement climatique, développement durable, etc.

6.1.5 Programmer des expositions, ateliers et conférences à l'observatoire du Parc Marin

Les locaux de l'Observatoire du Parc Marin continueront d'être utilisés comme lieux d'échanges et de partage des connaissances à travers la programmation d'expositions, d'ateliers et de conférences. La mise en place de cycles de conférences, animées par les agents du Parc Marin et/ou des personnalités extérieures (scientifiques, naturalistes, pêcheurs, écrivains...) sera poursuivi.

6.1.6 Proposer une signalétique sur le littoral favorisant la sensibilisation des usagers aux enjeux littoraux et à la biodiversité

Il est prévu de mettre en place une signalétique sous forme de panneaux explicitant les enjeux littoraux et la démarche de gestion et de conservation du milieu marin dans le Parc Marin de la Côte Bleue. L'objectif principal de ces panneaux thématiques est la sensibilisation des usagers, et pourront être conçus sur les thèmes suivants : la biodiversité littorale et marine, la pêche artisanale, l'effet réserve, l'herbier de Posidonie et les banquettes, la ressource et oursins, le coralligène et le corail rouge, les habitats et espèces remarquables, les pratiques à adopter pour limiter les pressions des activités humaines, les mesures de gestion mises en œuvre pour la conservation des habitats et des espèces, etc. Ces panneaux pourraient être disposés dans les communes à proximité du littoral, selon leur centre d'intérêt par rapport aux thématiques.

6.1.7 Décliner un programme de formation à l'environnement marin et littoral à destination des habitants, des élus, des personnels communaux, des enseignants, ...

Le Parc Marin de la Côte Bleue est de plus en plus sollicité pour faire partager son expérience et son expertise dans la gestion de l'environnement marin et du littoral, au travers de formations et d'ateliers à destination de publics très différents. Pour répondre à toutes ces demandes, il sera proposé la déclinaison de programmes de formations adaptés aux personnes concernées, par exemple sur les thématiques suivantes : ateliers des jeudis de l'été, visites guidées sur le littoral, formation des enseignants au Développement Durable,...

Certaines formations ciblant des personnels techniques peuvent avoir un effet démultiplicateur très efficace et seront développées : formation des services techniques lors de l'installation des plans de balisage des communes ou dans la gestion des échouages de mammifères marins, formation des pilotes du GPMM aux enjeux écologiques de la ZFMR et dans les zones de mouillage autorisées pour les navires de commerce...

Des stages alternatifs aux poursuites pénales dans les délits de pêche pourront également être proposés par le Parc Marin sur décision et à la demande du Procureur de la République du département des Bouches du Rhône.

Orientation 6.2 : mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique de la Côte Bleue

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
6.2.1	Participer à l'organisation d'expositions temporaires et contribuer aux ouvrages sur le patrimoine de la Côte Bleue					

Descriptifs de l'action :

Le Parc Marin continuera de participer à l'organisation de diverses expositions temporaires ou permanentes, comme il l'a déjà fait avec les photos sur la pêche professionnelle artisanale « les gestes de la mer » réalisées par le photographe Yann Clavé, ou celles du club de plongée Activités Subaquatiques de Marignane et son Président Robert Giraud sur la biodiversité marine. Il est aussi prévu de contribuer à la conception d'ouvrages sur le patrimoine de la Côte Bleue, comme avec les bandes dessinées archéologiques de Toomaï Boucherat, des projets de livre photographique sur la pêche artisanale avec le photographe Yann Clavé et de recueil de témoignages de pêcheurs... Le Parc Marin participera ou prendra l'initiative dans l'édition de cartes, brochures et documents sur les espaces naturels terrestres et marins de la Côte Bleue avec les différents gestionnaires locaux, permettant de présenter les diverses solutions de gestion et de protection de l'environnement mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Orientation 6.3 : améliorer la communication des actions du Parc Marin pour une meilleure visibilité

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
6.3.1	Poursuivre et faire évoluer la communication et les divers supports digitaux					
6.3.2	Définir une stratégie de communication déclinée sur différents supports pour des publics généralistes ou ciblés					

Descriptifs des actions :

6.3.1 Poursuivre et faire évoluer la communication et les divers supports digitaux

Il conviendra au travers de cette action de poursuivre la communication régulière sur les activités et l'actualité du Parc Marin, en la développant sur de multiples supports digitaux, grâce à la mise en place de temps agent dédiés à ces missions. Pour ce faire, le site Internet actuel du Parc Marin sera complètement revu et d'autres médias comme les réseaux sociaux seront utilisés.

6.3.2 Définir une stratégie de communication déclinée sur différents supports pour des publics généralistes ou ciblés

Après avoir définie une stratégie de communication avec une nouvelle charte graphique propre au Parc Marin, celle-ci sera déclinée sur différents supports, tels que : brochure, plaquette, panneau, flamme, poster, kakémono, goodies, carte de découverte...

Objectif 7 : assurer la gouvernance et la pérennisation de la structure

Orientation 7.1 : permettre le fonctionnement de la structure et des instances de décision

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
7.1.1	Assurer le bon fonctionnement au quotidien du Parc Marin de la Côte Bleue et de son équipe					
7.1.2	Assurer le bon fonctionnement des instances du Syndicat Mixte					

Descriptifs des actions :

7.1.1 Assurer le bon fonctionnement au quotidien du Parc Marin de la Côte Bleue et de son équipe

Le fonctionnement au quotidien du Parc Marin nécessitera une gestion administrative et technique des salariés de la structure, avec un management efficace de la direction. L'organisation régulière de réunions d'équipe permettra de créer une synergie collaborative et une efficacité dans le traitement des différents dossiers. La gestion courante du personnel permanent et des saisonniers sera assurée, et les perspectives d'évolution des effectifs du Parc Marin seront étudiées au regard des moyens disponibles, des projets ou missions à réaliser.

7.1.2 Assurer le bon fonctionnement des instances du Syndicat Mixte

Le Comité Syndical est l'instance de décision et de concertation du Parc Marin de la Côte Bleue. C'est lui qui est amené à formuler des avis et des recommandations par un vote collégial de délibérations. Le Comité Syndical du Parc Marin continuera de rassembler la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, les 5 communes de la Côte Bleue, et en tant que membres associés les Prud'homies de pêche de Martigues et Marseille et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins. Le Comité Syndical restera constitué de 26 représentants désignés par les membres du syndicat mixte. Le renouvellement chaque année de la Présidence du Parc Marin se poursuivra et reviendra à tour de rôle au représentant de l'une des 5 communes fondatrices.

Le bon fonctionnement et la bonne gouvernance du syndicat mixte sera assuré par l'organisation de plusieurs réunions par an pour la prise et le suivi des décisions et recommandations. Des bilans techniques annuels (bilan d'activités, d'animation, classes de mer, surveillance, scientifique...) seront rédigés chaque fin d'année sous forme de rapports d'activités, ainsi que des bilans annuels financiers de la structure.

Orientation 7.2 : examiner les possibilités d'évolution juridique ou statutaire du Parc Marin de la Côte Bleue

		Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
7.2.1	Etudier les opportunités et contraintes d'évolution du statut juridique du Parc, dans un contexte de transformation des structures nationales de protection de l'environnement et de réforme des collectivités territoriales					PlanClimat, PlanMer
7.2.2	Renforcer les pouvoirs de police du personnel et suivre les procédures relatives aux infractions en mer					

Descriptifs des actions :

7.2.1 Etudier les opportunités et contraintes d'évolution du statut juridique du Parc, dans un contexte de transformation des structures nationales de protection de l'environnement et de réforme des collectivités territoriales

Le Parc Marin de la Côte Bleue est une entité de gestion unique depuis son origine. En effet, l'Etat a accepté, sous son contrôle, que les collectivités puissent jouer un rôle de proposition et de mise en œuvre d'actions en matière de gestion du milieu marin dans des domaines où elles n'en ont pas la compétence formelle. La réussite au fil du temps de cette gestion par le Parc Marin et la cohérence des actions réalisées ont incité l'Etat à s'appuyer sur le syndicat mixte pour mettre en place la démarche Natura 2000 sur la Côte Bleue, puis à considérer dorénavant le Parc Marin de la Côte Bleue comme un interlocuteur fiable et un relai local pour les politiques publiques en mer.

Cette gestion a été reconnue au niveau international en 2018 avec l'inscription du parc Marin sur la Liste Verte des aires protégées et conservées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi qu'avec l'obtention du label d'Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) en 2012 et renouvelé en 2020. Toutefois, le statut juridique actuel du Parc Marin méritera d'être étudié pour faire évoluer la structure et son périmètre de gestion, en fonction des opportunités et des contraintes réglementaires. Plusieurs évolutions possibles seront étudiées comme la possibilité d'affectation ou d'attribution du Domaine Public Maritime au droit des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral, la création d'une réserve naturelle régionale ou nationale, une zone de protection forte ou une zone de conservation halieutique.

7.2.2 Renforcer les pouvoirs de police du personnel et suivre les procédures relatives aux infractions en mer

Il apparaît indispensable de renforcer les pouvoirs de police des agents du Parc Marin de la Côte Bleue, que ce soit dans le cadre d'une évolution juridique de la structure ou d'une démarche d'évolution de la réglementation ou de son interprétation. En premier lieu, une réflexion sera à mener sur les possibilités de désigner au statut de garde juré de pêche, un ou plusieurs agents du syndicat mixte, en partenariat avec le CRPMEM PACA. Dans un second temps en fonction de l'évolution du statut juridique, des effectifs et des moyens du Parc Marin, l'opportunité d'une assermentation sera étudiée au titre de la police de l'Environnement sur le modèle des inspecteurs de l'environnement de la catégorie « eau et nature » spécialité « mer ». La collaboration avec les services de police et de justice (COLAEN) sera maintenue. Le Parc Marin continuera d'engager si nécessaire des poursuites contre les auteurs d'infractions commises sur son territoire qui portent atteintes aux objectifs de gestion et de conservation.

2.4.3 Tableau de synthèse de l'architecture du plan de gestion 2020-2030

Le plan de gestion 2020-2030 du Parc Marin de la Côte Bleue reprend les bases de son ancien plan de gestion 2008-2015 avec l'ajout de nouvelles actions et orientations de gestion pour la prise en compte de l'évolution des enjeux et des problématiques de gestion du milieu marin. Il aussi est apparu nécessaire de définir un nouvel objectif sur la gouvernance et la pérennisation de la structure. Le tableau ci-dessous récapitule l'architecture du plan de gestion 2020-2030 avec les 7 objectifs stratégiques, les 24 orientations de gestion et les 51 actions (la grille de lecture est identique à celle présentée au [paragraphe 2.4.2](#)) :

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
1	Objectif 1 : renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et littoral de la Côte Bleue (nombre d'actions = 7)					
1.1	Orientation 1.1 : poursuivre la connaissance scientifique du milieu marin et de ses dynamiques d'évolution sous l'influence du changement global (nombre d'actions = 3)					
1.1.1	Pérenniser les suivis scientifiques sur les espèces et habitats d'intérêt					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
1.1.2	Développer les sciences participatives et intégrer ces données aux résultats des suivis du milieu marin					DCE, DCSMM, DHFF, CoBaie
1.1.3	Suivre les paramètres et les espèces indicatrices de la qualité du milieu et du réchauffement climatique					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
1.2	Orientation 1.2 : poursuivre la connaissance des deux zones marines protégées (nombre d'actions = 1)					
1.2.1	Pérenniser le suivi triennal de la réserve du Cap Couronne et poursuivre l'étude référence de l'effet réserve sur la réserve de Carry-le-Rouet					CoBaie, SGB
1.3	Orientation 1.3 : faire du territoire du parc, un « laboratoire de terrain » pour les programmes de recherche scientifique régionaux, nationaux et internationaux et l'étude du changement global (nombre d'actions = 3)					
1.3.1	Coopérer aux réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin et des eaux de baignade					DCE, DCSMM
1.3.2	Poursuivre les partenariats avec les universités, organismes de recherche, et les projets d'expérimentation et de gestion. Animer le Conseil Scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue					DCE, DCSMM, DHFF
1.3.3	Participer aux programmes de recherche nationaux et européens consacrés aux Aires Marines Protégées					DCE, DCSMM, DHFF

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2	Objectif 2 : gérer, protéger et valoriser les milieux naturels marins et littoraux de la Côte Bleue (nombre d'actions = 8)					
2.1	Orientation 2.1 : renforcer la protection des milieux marins (nombre d'actions = 2)					
2.1.1	Poursuivre et optimiser l'effort de surveillance sur l'ensemble du territoire du Parc Marin. Maintenir opérationnels les moyens nautiques et les dispositifs de balisage en mer et de signalisation à terre					DCE, DCSMM, DHFF, LiBleu
2.1.2	Assurer le rôle de structure animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine et réactualiser le document d'objectifs (DOCOB)					DHFF
2.2	Orientation 2.2 : assurer la conservation des habitats et des espèces marines protégés, patrimoniaux ou menacés (nombre d'actions = 3)					
2.2.1	Assurer le bon état de conservation de l'herbier de Posidonie, des récifs coralligène et des autres habitats d'intérêt communautaire, en liaison avec une gestion des usages et des activités					DCE, DCSMM, DHFF, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu
2.2.2	Participer à la connaissance et à la conservation des espèces à statut, menacées, ou sensibles, et proposer des évolutions de la réglementation					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
2.2.3	Expérimenter et engager des projets de restauration écologique					DCE, DCSMM, PlanClimat
2.3	Orientation 2.3 : veiller à la continuité terre-mer, et renforcer les partenariats avec les gestionnaires du littoral et du bassin versant (nombre d'actions = 1)					
2.3.1	Assurer une veille sur la frange côtière et les espaces remarquables du littoral et renforcer le rôle de relai opérationnel, côté mer, pour les gestionnaires du littoral et du bassin versant					DCE, SGB, PlanClimat
2.4	Orientation 2.4 : coopérer dans les réseaux nationaux et internationaux et avec les promoteurs d'aires marines protégées (nombre d'actions = 2)					
2.4.1	Poursuivre la coopération dans les réseaux nationaux et internationaux d'Aires Marines Protégées. Collaborer avec des organismes nationaux et internationaux d'Aires Protégées terrestres et marines					DCE, DCSMM, DHFF

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
2.4.2	Renforcer les partenariats et coordonner l'action du Parc Marin de la Côte Bleue avec les gestionnaires d'espaces naturels de proximité					PlanClimat, CoBaie, LiBleu
3	Objectif 3 : valoriser la ressource halieutique et assurer les conditions d'une pêche côtière durable (nombre d'actions = 8)					
3.1	Orientation 3.1 : suivre les activités de pêche et caractériser le potentiel halieutique de la Côte Bleue (nombre d'actions = 2)					
3.1.1	Suivre les pratiques de la pêche professionnelle sur la Côte Bleue et évaluer leurs incidences au titre de Natura 2000					DCE, DCSMM, DHFF
3.1.2	Identifier les zones de fonctionnalités halieutiques de la Côte Bleue et de sa périphérie et les enjeux qui en découlent pour les pratiques de pêche du secteur					DCSMM
3.2	Orientation 3.2 : poursuivre une démarche de pêche durable (nombre d'actions = 2)					
3.2.1	Poursuivre la réflexion vers de nouvelles mesures en faveur d'une pêche professionnelle côtière durable					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie, LiBleu
3.2.2	Intégrer les pratiques de la pêche de loisir et leur évolution dans les objectifs de gestion des ressources halieutiques					DCE, DCSMM, SGB
3.3	Orientation 3.3 : expérimenter des outils de gestion et d'amélioration de la ressource halieutique (nombre d'actions = 1)					
3.3.1	Poursuivre des expérimentations en matière d'outils de gestion halieutique					DCE, DCSMM, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu
3.4	Orientation 3.4 : faciliter le fonctionnement des instances, la valorisation et la diversification de la pêche professionnelle artisanale (nombre d'actions = 2)					
3.4.1	Participer aux instances de la pêche professionnelle et à l'élaboration des politiques de gestion de la ressource et des habitats					DCE, DCSMM, DHFF, SGB
3.4.2	Aider à la valorisation et à la diversification des métiers et des produits de la pêche					DCSMM, PlanClimat, PlanMer, CoBaie, LiBleu

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
3.5	Orientation 3.5 : mettre en valeur le patrimoine culturel de la pêche artisanale (nombre d'actions = 1)					
3.5.1	Collaborer avec les prud'homies de pêche pour la conservation du patrimoine de la pêche côtière					SGB
4	Objectif 4 : favoriser une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer et au littoral (nombre d'actions = 6)					
4.1	Orientation 4.1 : recueillir les données sur les usages récréatifs sur la Côte Bleue (nombre d'actions = 2)					
4.1.1	Suivre et qualifier les évolutions de la fréquentation du milieu marin et de la frange littorale par l'ensemble des usages récréatifs					DHFF, CoBaie
4.1.2	Pérenniser les patrouilles Côte Bleue sur l'ensemble du territoire du Parc Marin					DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie
4.2	Orientation 4.2 : aider à maîtriser les impacts environnementaux des usages récréatifs en mer et sur le littoral (nombre d'actions = 4)					
4.2.1	Mettre en place, suivre, et faire évoluer une stratégie des mouillages sur la Côte Bleue. Inciter à des pratiques de mouillage des plaisanciers en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, PlanMer, CoBaie LiBleu
4.2.2	Favoriser une gestion partagée des sites de plongées et des pratiques respectueuses de l'environnement					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, PlanMer, CoBaie
4.2.3	Proposer une démarche de pêche durable pour la pêche de loisir, développer des pratiques de pêche responsable et encadrer l'organisation des concours					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat
4.2.4	Inciter à des pratiques et usages nautiques de loisir en cohérence avec la vulnérabilité des habitats et des zones sensibles par le biais de charte ou de code de bonne conduite					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, CoBaie

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
5	Objectif 5 : être le relais des politiques locales pour les procédures et projets concernant le milieu marin et la frange littorale de la Côte Bleue (nombre d'actions = 8)					
5.1	Orientation 5.1 : participer aux schémas et stratégies territoriales (nombre d'actions = 3)					
5.1.1	Suivre et contribuer aux stratégies et directives européennes et leur déclinaison au niveau du Plan d'Action pour le Milieu Marin					DCE, DCSMM, DHFF
5.1.2	Participer à la gouvernance et mettre en œuvre le Contrat de Baie de la Métropole					CoBaie, LiBleu
5.1.3	Coordonner l'action du syndicat mixte avec les autres gestionnaires du territoire : communes, Métropole, GPMM, Ville de Marseille, Parc National des Calanques, Conservatoire du Littoral, PNR Camargue, GIPREB					DHFF, CoBaie, LiBleu
5.2	Orientation 5.2 : collaborer avec les services de l'Etat et avec les collectivités territoriales (nombre d'actions = 2)					
5.2.1	Fournir une assistance technique aux collectivités membres et notamment les communes littorales. Suivre des balisages écologiques dans la bande des 300 mètres					DHFF, SGB, CoBaie
5.2.2	Suivre ou coordonner des actions sur la frange littorale : banquettes de Posidonie, échouages de mammifères marins et de tortues. Sensibiliser les acteurs et les usagers à la problématique des macrodéchets					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat, PlanMer, Cobaie, LiBleu
5.3	Orientation 5.3 : associer le PMCB aux décisions d'aménagements du littoral et suivre les impacts de ces projets (nombre d'actions = 2)					
5.3.1	Poursuivre l'association du PMCB aux décisions d'aménagements du littoral et aux projets structurants, ainsi qu'à la formulation d'avis sur les incidences des plans, projets et manifestations					DHFF
5.3.2	Analyser les incidences et suivre les impacts des aménagements littoraux					DCE, DCSMM, DHFF, SGB, Cobaie, LiBleu
5.4	Orientation 5.4 : veiller aux pollutions accidentelles en mer et sur le littoral, alerter et contribuer à la chaîne de lutte (nombre d'actions = 1)					
5.4.1	Collaborer au suivi et à la gestion des pollutions. Identifier les facteurs de risques de pollutions accidentelles					DCE, DCSMM, PlanClimat, Cobaie, LiBleu

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
6	Objectif 6 : répondre à la demande d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin (nombre d'actions = 10)					
6.1	Orientation 6.1 : favoriser les missions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin sur l'ensemble du territoire de la Côte Bleue (nombre d'actions = 7)					
6.1.1	Poursuivre les stages de découverte et faire évoluer le programme et les outils d'éducation à l'environnement littoral et marin en partenariat avec l'éducation nationale, les structures locales d'éducation à l'environnement et les collectivités					DCSMM, DHFF, SGB, CoBaie, PlanClimat
6.1.2	Aider à la création et accompagner dans le temps les Aires Marines Educatives sur le territoire du Parc Marin					
6.1.3	Poursuivre les visites guidées de surface dans la réserve de Carry le Rouet et examiner les possibilités d'évolution					DCSMM, DHFF
6.1.4	Participer à des manifestations grand public, en incluant d'autres thèmes que le milieu marin					DCSMM, DHFF, CoBaie, LiBleu
6.1.5	Programmer des expositions, ateliers et conférences à l'observatoire du Parc Marin					
6.1.6	Proposer une signalétique sur le littoral favorisant la sensibilisation des usagers aux enjeux littoraux et à la biodiversité					DCSMM, DHFF, SGB, PlanClimat
6.1.7	Décliner un programme de formation à l'environnement marin et littoral à destination des habitants, des élus, des personnels communaux, des enseignants, ...					DCSMM, SGB
6.2	Orientation 6.2 : mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique de la Côte Bleue (nombre d'actions = 1)					
6.2.1	Participer à l'organisation d'expositions temporaires et contribuer aux ouvrages sur le patrimoine de la Côte Bleue					
6.3	Orientation 6.3 : améliorer la communication des actions du Parc Marin pour une meilleure visibilité (nombre d'actions = 2)					
6.3.1	Poursuivre et faire évoluer la communication et les divers supports digitaux					
6.3.2	Définir une stratégie de communication déclinée sur différents supports pour des publics généralistes ou ciblés					

Code	Architecture du plan de gestion 2020-2030	Priorité	Réaliser	Initier	Participer	Compatibilité
7	Objectif 7 : assurer la gouvernance et la pérennisation de la structure (nombre d'actions = 4)					
7.1	Orientation 7.1 : permettre le fonctionnement de la structure et des instances de décision (nombre d'actions = 2)					
7.1.1	Assurer le bon fonctionnement au quotidien du Parc Marin de la Côte Bleue et de son équipe					
7.1.2	Assurer le bon fonctionnement des instances du Syndicat Mixte					
7.2	Orientation 7.2 : examiner les possibilités d'évolution juridique ou statutaire du Parc Marin de la Côte Bleue (nombre d'actions = 2)					
7.2.1	Etudier les opportunités et contraintes d'évolution du statut juridique du Parc, dans un contexte de transformation des structures nationales de protection de l'environnement et de réforme des collectivités territoriales					PlanClimat, PlanMer
7.2.2	Renforcer les pouvoirs de police du personnel et suivre les procédures relatives aux infractions en mer					

ANNEXES :

Exemple des Rapports d'activités Prestige et détaillé pour
l'année 2016